

epsens

RAPPORT ANNUEL 2024  
EPSENS OBLIGATIONS  
VERTES ISR SOLIDAIRE





## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| Synthèse du fonds au 31/12/2024.....     | 3         |
| Vie juridique du fonds .....             | 3         |
| <b>GESTION FINANCIERE.....</b>           | <b>4</b>  |
| Évolution de la valeur liquidative ..... | 5         |
| Performances du fonds .....              | 5         |
| Analyse du risque .....                  | 5         |
| Principaux mouvements du fonds.....      | 6         |
| Conjoncture économique.....              | 7         |
| AUTRES INFORMATIONS .....                | 12        |
| Pourcentage OPC interne .....            | 14        |
| <b>ETATS FINANCIERS .....</b>            | <b>15</b> |
| <b>DIC PRIIPS .....</b>                  | <b>67</b> |
| <b>REPORTING DECEMBRE.....</b>           | <b>74</b> |
| <b>ANNEXE SFDR.....</b>                  | <b>83</b> |

# Synthèse du fonds au 31/12/2024



**DATE D'AGREMENT AMF :** 11/10/2002

**DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :**  
> 3 ans

**FORME JURIDIQUE :** FCPE

**FONDS MULTI-PARTS :** OUI

**CLASSIFICATION :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**N°AMF :** FCE20020255

**DEVISE :** Euro

**COMMISSAIRE AUX COMPTES :**  
DELOITTE & ASSOCIES

**INDICATEUR DE RISQUE (SRI) :** 3

**INDICE DE REFERENCE :**  
10% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé  
90% Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond Index

## CHIFFRES CLES

- > **Actif net du portefeuille :** 174,14 M€
- > **Actif net de la part A :** 174,14 M€  
**Valeur liquidative de la part A :** 64,280 €  
+ haut sur 12 mois : 65,288 €  
+ bas sur 12 mois : 61,055 €
- > **Actif net de la part B :** 0,00 M€  
**Valeur liquidative de la part B :** 49,895 €  
+ haut sur 12 mois : 50,664 €  
+ bas sur 12 mois : 47,303 €

**FREQUENCE DE VALORISATION :** Quotidienne en cours de clôture

**VALORISATEUR :** CACEIS

## SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION  
21 boulevard Haussmann  
75008 Paris  
[www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

## Vie juridique du fonds

- Le 31/01/2025 :
  - Transformation en fonds nourricier du fonds « SIENNA OBLIGATIONS VERTES » (Part FS-C).
  - Changement de dénomination du Fonds : « EPSSENS OBLIGATIONS VERTES ».
  - Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates »).
  - Modification des frais de gestion directs et indirects du fonds.
- Le 19/12/2024 :
  - Passage du fonds en article 9 SFDR.
- Le 12/07/2024 :
  - Modification des frais des parts A et B.
- Le 02/01/2024 :
  - Changement d'indicateur de référence : remplacement de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Total Return par l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond.
  - Actualisation rédactionnelle conformément à l'Instruction AMF 2011-21.

# GESTION FINANCIERE

# Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



## Performances du fonds

### PERFORMANCES CUMULEES (en %)

|                                       | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------------------------------|------|-------|-------|--------|
| EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE A | 1,48 | -8,89 | -9,00 | -3,52  |
| EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE B | 1,87 | -7,60 | -6,69 |        |
| Indice de référence                   | 2,93 | -7,16 | -6,64 | 1,68   |

### PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

|                                       | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------------------------------|------|-------|-------|--------|
| EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE A | 1,48 | -3,06 | -1,87 | -0,36  |
| EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE B | 1,87 | -2,60 | -1,38 |        |
| Indice de référence                   | 2,93 | -2,45 | -1,37 | 0,17   |

### PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

|                                       | 2024 | 2023 | 2022   | 2021  | 2020 | 2019 |
|---------------------------------------|------|------|--------|-------|------|------|
| EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE A | 1,48 | 6,62 | -15,79 | -2,51 | 2,45 | 4,10 |
| EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE B | 1,87 | 7,13 | -15,33 | -1,98 | 3,02 | 4,67 |
| Indice de référence                   | 2,93 | 6,81 | -15,56 | -2,61 | 3,26 | 4,24 |

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Analyse du risque

### RATIO DE RISQUE

|                            | 1 an  | 3 ans | 5 ans |
|----------------------------|-------|-------|-------|
| Volatilité annualisée      |       |       |       |
| Portefeuille (en %)        | 5,01  | 5,84  | 4,90  |
| Indice de référence (en %) | 4,00  | 5,74  | 4,88  |
| Tracking error (en %)      | 1,34  | 1,64  | 1,40  |
| Ratio de Sharpe            | -0,46 | -0,93 | -0,63 |
| Ratio d'information        | -1,09 | -0,37 | -0,36 |

## Principaux mouvements du fonds

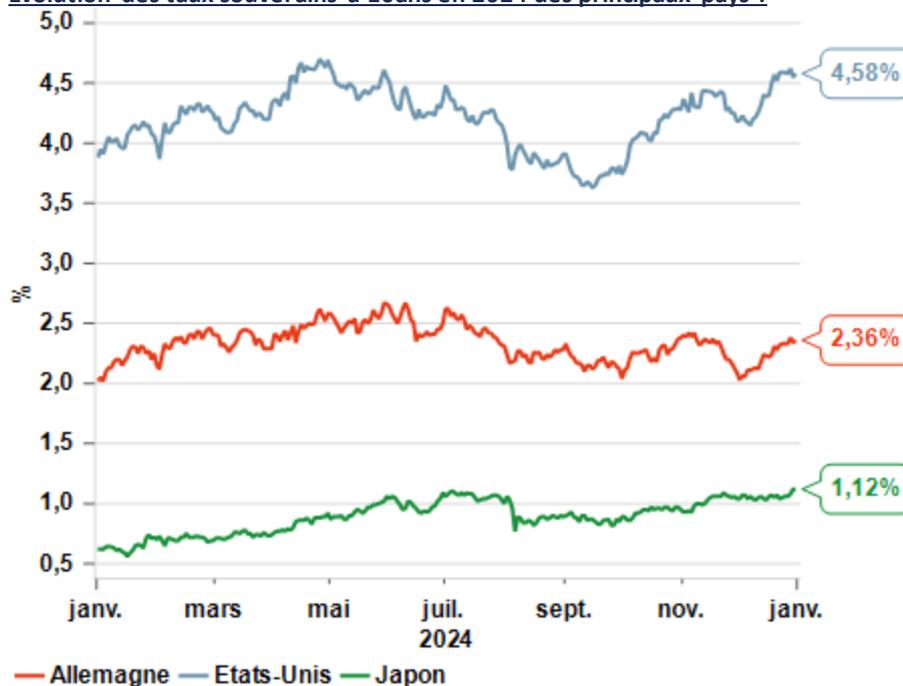
| Achats                   |              |       |             | Ventes                   |              |        |             |
|--------------------------|--------------|-------|-------------|--------------------------|--------------|--------|-------------|
| SIENNA OBLIG VERTES FS-C | FR001400QKU2 | OPCVM | 168 514 600 | SIENNA OBL VERTES - RM-C | FR0012847325 | OPCVM  | 185 618 760 |
| SIENNA MONETAIRE R-C     | FR0007081278 | OPCVM | 16 769 246  | SIENNA MONETAIRE R-C     | FR0007081278 | OPCVM  | 19 085 543  |
| SIENNA IMPACT SOLIDAIRE  | FR001400N9G6 | OPCVM | 12 198 800  | SIENNA OBLIG VERTES FS-C | FR001400QKU2 | OPCVM  | 12 833 170  |
| SIENNA MONETAIRE - FS C  | FR001400QDO0 | OPCVM | 8 633 538   | FRANCE ACTIVE            | FR0010099978 | Action | 11 956 218  |
| SIENNA COURT TERME FS-C  | FR001400EC14 | OPCVM | 1 678 889   | SIENNA MONETAIRE - FS C  | FR001400QDO0 | OPCVM  | 6 544 637   |
|                          |              |       |             | SIENNA IMPACT SOLIDAIRE  | FR001400N9G6 | OPCVM  | 3 216 780   |
|                          |              |       |             | SIENNA COURT TERME R-C   | FR0007391255 | OPCVM  | 1 952 760   |
|                          |              |       |             | SIENNA COURT TERME FS-C  | FR001400EC14 | OPCVM  | 409 102     |

## Conjoncture économique

Comme en 2023, la volatilité sur les marchés financiers en 2024 a été marquée par la lenteur du processus désinflationniste mondial et les recalages des anticipations de baisses de taux. Ce n'est qu'au deuxième trimestre de l'année que le retour à une trajectoire d'inflation plus nettement orientée vers la cible de 2% et la poursuite de la normalisation du marché du travail auront permis aux banques centrales d'entamer leur cycle de baisses des taux directeurs. Cependant, en deuxième partie d'année, et à la suite notamment de l'élection de D. Trump, ces derniers ont retrouvé de la vigueur compte tenu du programme avancé par le futur président, tout comme les incertitudes relatives au déficit budgétaire et aux retombées sur l'économie mondiale de tensions protectionnistes accrues. Du côté des marchés actions, la prépondérance d'un contexte macroéconomique porteur, couplée à l'assouplissement des conditions financières et à la poursuite de la vague IA, aura permis aux indices d'enregistrer une nouvelle année de performances solides, surtout aux Etats-Unis.

Sur les Etats-Unis, le début de l'année ne présageait pas une telle issue : l'inflation a repris des couleurs au cours du premier trimestre, jusqu'à atteindre +3,5% en mars, toujours soutenue par les composantes des services et du logement. Elle s'est ainsi accompagnée d'une hausse marquée des taux souverains à 10 ans, vers 4,70% fin avril (soit un point haut depuis presque vingt ans). Toutefois, la poursuite de la normalisation du marché du travail a permis de ralentir la croissance des salaires (+5,6% au début de l'année en glissement annuel, contre +4,8% en décembre), et donc les tensions inflationnistes. Avec une dynamique des prix engagée sur de bons rails et une politique monétaire plus restrictive à mesure que l'inflation rechutait, la Fed a pu procéder en septembre à une première baisse de taux de -50 pb au cours d'un comité pendant lequel la banque centrale a également renforcé l'importance de son objectif de plein emploi dans ses prises de décision. Ce mouvement a notamment permis d'enrayer la baisse des taux souverains et des indices actions qui s'était amorcée durant l'été, après un très net regain des craintes de récession. Cet optimisme a été encore renforcé en fin d'année avec l'arrivée de D. Trump, notamment vis-à-vis des perspectives de croissance, bien qu'il ait fallu intégrer en parallèle des craintes relatives à la trajectoire du déficit américain, les taux souverains à 10 ans ont ainsi engagé une nouvelle dynamique haussière au T4 pour finalement clôturer l'année à +70 pb à 4,58%.

Evolution des taux souverains à 10ans en 2024 des principaux pays :



Du côté des actions américaines c'est à nouveaux les « Sept Magnifiques » (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia, Tesla) et la déferlante continue de l'intelligence artificielle qui ont poussé les indices à la hausse. Ainsi, la robustesse de la croissance, portée par de solides gains de productivité, une consommation soutenue de la part des ménages et l'assouplissement des conditions financières en fin d'année, a aussi été un pilier de la surperformance des indices américains. Sans oublier évidemment les anticipations concernant la politique de D. Trump, entre dérégulation et baisse de la fiscalité pour les entreprises, permettant au S&P 500 d'atteindre de nouveaux records et d'afficher une performance annuelle de +23%.



**En zone euro**, le chemin vers la désinflation n'a pas non plus été un long fleuve tranquille. La BCE a ainsi été contrainte d'attendre le mois de juin pour procéder à sa première baisse de taux directeurs. Dans le sillage de son voisin américain, la composante de l'inflation dans les services a en effet fait de la résistance. La baisse des prix de l'énergie et le ralentissement des coûts salariaux ont toutefois permis à l'inflation de se rapprocher progressivement de la cible de 2% au cours de l'année. Le taux souverain allemand à 10 ans a ainsi évolué entre 2,50% et 2,36% en fin de 2<sup>e</sup> semestre. Ce recalibrage a également été constaté dans le sillage d'une croissance économique bien plus faible que les investisseurs ne l'anticipaient : bien que les ménages aient enregistré des gains de pouvoir d'achat, cela n'a pas entraîné de hausse significative de la consommation, ni donc de rebond de la croissance, laquelle est pénalisée par un manque persistant de confiance lié au contexte politique et géopolitique. Par ailleurs, la dynamique économique a mis en lumière des disparités géographiques, avec un tandem franco-allemand pesant sur l'activité globale de la zone, la première économie européenne ayant notamment été affectée par une perte structurelle de compétitivité et des difficultés persistantes dans l'industrie, notamment dans le secteur automobile. Plus spécifiquement, en France, la situation politique a encore assombri le tableau économique avec, le 6 juin, l'annonce par Emmanuel Macron de la dissolution de l'Assemblée nationale et la tenue d'élections législatives anticipées, lesquelles n'ont toutefois pas permis de faire émerger une majorité solide. Le gouvernement nouvellement formé a ainsi dû faire face à la lourde tâche de faire adopter un projet de loi de finances pour 2025 dans un contexte marqué par une nette dégradation des finances publiques et une Assemblée nationale fragmentée. L'adoption d'une motion de censure le 4 décembre, la démission du gouvernement Barnier et la nomination de F. Bayrou témoignent ainsi de la difficulté de cette tâche qui reste à accomplir début 2025. Les craintes concernant le déficit public demeurent donc prégnantes et ont provoqué, au cours de l'année, des dégradations successives de la note souveraine de la France : Aa2 pour Moody's contre Aa3 précédemment, et AA- pour Fitch, avec une perspective négative. Cette prime de risque politique s'est également accompagnée d'une hausse du *spread* souverain à 10 ans entre la France et l'Allemagne, de 48 pb en juin (avant la dissolution), à 84 pb au 31 décembre, après un pic à 88 pb le 2 décembre.

A noter également que les indices européens ont été freinés par la poursuite des difficultés économiques en Chine. En effet, si l'empire du Milieu connaissait une croissance de +4,6% au T3 sur un an, ce chiffre est inférieur à l'objectif affiché par le gouvernement de +5%, en lien avec des problématiques structurelles sous-jacentes encore prégnantes. L'inflation reste particulièrement faible, le taux de chômage des jeunes important (autour de 15%), et l'atonie de la consommation se cristallise. En cause, les difficultés persistantes du secteur immobilier, comme le soulignent les reculs successifs de l'investissement dans le secteur. Notons toutefois que les autorités gouvernementales continuent de se montrer déterminées à soutenir la confiance et l'activité, bien qu'elles peinent à convaincre les investisseurs dans la durée, et ce même après l'annonce de diverses mesures d'envergure au mois de septembre. Les indices actions chinois terminent néanmoins l'année sur des performances relativement positives, à +17,7% pour le Hang Seng et +14,7% pour le CSI 300.

**Au Japon**, le retour de l'inflation, désormais bien installée au-dessus du seuil de 2%, a permis à la BOJ de procéder à deux hausses de ses taux directeurs, ce qui marque une rupture avec la politique accommodante menée depuis quinze ans. Ce changement de cap de politique monétaire ne s'est toutefois pas accompagné d'un renforcement durable du yen, qui a continué de souffrir d'un différentiel de taux d'intérêt trop important avec les autres économies, et notamment avec le dollar. Cette faiblesse de la monnaie nipponne a toutefois permis aux actions japonaises de gagner du terrain, le Topix ayant terminé l'année à +17,7%.



## Les Marchés Actions

Dans la continuité de 2023, 2024 marque une nouvelle progression des actions au niveau mondial. Pour autant, les performances des indices révèlent certains contrastes, avec une Europe plus en retrait. Le marché américain ressort comme le grand gagnant de l'exercice écoulé, à l'image des « 7 Magnifiques » (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Meta, Nvidia et Tesla) : le S&P500 progresse de 23,31% et le Nasdaq Composite de 28,64%.

L'inflexion des politiques monétaires des principales banques centrales aura sans doute été le thème qui a le plus animé les marchés en 2024. Face au reflux progressif de l'inflation, les banques centrales ont en effet retrouvé des marges de manœuvre pour soutenir l'investissement et la croissance. La Banque Centrale Européenne a ainsi procédé à quatre baisses de taux de 0,25% chacune pour ramener son taux de dépôt à 3%. Aux Etats-Unis, la FED a également procédé à 3 baisses de taux au dernier quadrimestre. Il faut cependant noter que celle-ci, à la différence de la BCE a tenu un discours beaucoup plus prudent sur des baisses de taux additionnelles en 2025, propulsant le taux à dix ans quasiment à son plus haut niveau annuel, à 4,57% fin décembre.

Parmi les autres nombreux thèmes qui auront rythmé l'année passée, les Etats-Unis auront systématiquement été au centre du jeu. Economiquement d'abord, avec une croissance qui a sans arrêt surpris positivement. Boursièrement ensuite, avec une hausse des indices portée notamment par les perspectives de l'intelligence artificielle et tous les usages présents et futurs qu'elle offre. Politiquement également, avec la réélection de Donald Trump à la présidence dont le programme est protectionniste. D'un point de vue commercial enfin, alors que les tensions avec la Chine se sont accentuées.

Concernant la Chine, autre moteur de la croissance mondiale, sa trajectoire a déçu. Si la reprise économique attendue après la fin des restrictions sanitaires a généré des attentes élevées, la réalité s'est révélée plus nuancée. Les ambitions du gouvernement se sont en effet heurtées à une faible consommation intérieure, signe d'une confiance fragile, et à l'endettement du secteur immobilier créant des incertitudes sur la stabilité du secteur financier. Malgré tout, grâce à une baisse des taux en fin d'année et à des signaux budgétaires volontaristes pour 2025, le Hang Seng progresse de 17,67% en 2024.

Sur l'ensemble de l'année 2024, le MSCI EMU Net Return affiche quant à lui une hausse de 9,49%.

## Le Marché Taux

La fin de l'année 2023 a été marquée par une nette baisse des taux longs. En raison de chiffres d'inflation en décélération, les anticipations de baisses de taux directeurs se sont accentuées avec des premières baisses prévues dès avril 2024 par le consensus des deux côtés de l'Atlantique. Le taux 10 ans allemand finissait donc l'année sur un point bas, à 2,02%. Néanmoins, si l'inflation s'atténuait, le combat des banques centrales n'était pas terminé. Le premier trimestre 2024 a donc été marqué par un recalage des anticipations de baisse des taux directeurs. Les anticipations de première baisse de taux ont été reléguées d'avril à juin, dans un contexte d'économie résiliente aux Etats-Unis, moins en Europe et d'une inflation restant bien au-delà de la cible des 2% dans les deux zones.

Dans un contexte de remontée des taux réels, nous anticipons une correction des actifs risqués. Malgré cela, le marché du crédit est resté solide. Le niveau attractif des taux en absolu explique certainement un tel attrait. Les spreads de crédit se sont inscrits en baisse passant, sur une maturité de 5 ans, de 80 bps à 70 bps. Il est en de même pour le spread italien qui passe de 170 bps contre Allemagne à moins de 140 bps.

L'inflation est restée une source d'inquiétude pour les banques centrales, en particulier aux Etats-Unis. Si la tendance baissière n'était pas remise en cause, elle était désormais très modérée en raison de la pression des salaires par exemple. Dans ce contexte, la FED a décalé sa première baisse des taux à septembre au plus tôt. La BCE a quant à elle agit dès le mois de juin par un premier mouvement de baisse d'un quart de point. Les banques centrales sont restées « data dependant ». Les taux longs ont subi le recalage des anticipations de baisses des taux directeurs, dans un contexte de croissance qui restait encore résiliente, et se sont orientés à la hausse atteignant 2.65% pour le 10 ans allemand début juin. Mais la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'assemblée Nationale début juin a entraîné un « flight to quality » : baisse du taux allemand à 2.35%, hausse du spread France/Allemagne de 0,50 pbs à 0,80 bps, hausse du spread Italie/Allemagne de 130 pbs à 150 pbs. Les obligations financières françaises ont également été négativement impactées.

L'été 2024 a été marqué par de nombreuses incertitudes (économie chinoise en berne, résultats S1 mitigés) couplées à une baisse de l'inflation. Sur ce plan, l'inflation américaine est passée sous les 3% en juillet ce qui a permis au président de la Fed d'annoncer à son tour le début d'un cycle de baisse des taux directeurs lors du Symposium de Jackson Hole. Une première baisse de 50 bps s'est matérialisée le 18 septembre. L'ampleur de cette baisse a surpris le marché et entraîné un rallye du 2 ans et une pentification de la courbe des taux en Europe également. La BCE a quant à elle baissé son taux directeur de 25 bps en septembre tout en indiquant rester « Data dependant » pour ses prochaines réunions.



Dans ce contexte les taux longs ont baissé durant le troisième trimestre, passant de 2,60% à 2,12% pour le 10 ans allemand. Le marché anticipait alors une accélération du rythme de baisse des taux directeurs.

Le marché du crédit a légèrement souffert dans un contexte de craintes d'un ralentissement économique plus prononcé. Plusieurs profit warnings de constructeurs automobiles ont pénalisé le secteur, les hausses de prix ne couvrant plus la forte baisse de la demande. Néanmoins la demande est restée forte pour les obligations privées, les investisseurs cherchant à bloquer pour les années à venir des rendements attractifs.

De fin septembre à début novembre (élections présidentielles américaines) les taux longs européens se sont inscrits en hausse bien que l'économie soit atone. Ils ont suivi la hausse des taux américains, poussés par un marché du travail resté solide et une économie loin de la récession. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé de 2,11% à 2,48%. Malgré une baisse de 25bps des taux directeurs de la BCE, le marché s'est inquiété d'une inflation sous 2%, et d'un risque que sa politique d'assouplissement monétaire soit peut-être trop tardive. Après l'élection de Donald Trump, les taux européens ont nettement baissé. Le marché a craint une future baisse de l'inflation plus importante avec une BCE trop attentiste mais également des effets négatifs sur la croissance de la politique de guerre commerciale du nouveau président américain. Le taux à 10 ans allemand est alors revenu vers 2,03%. Enfin, en décembre, les discours plus attentistes des banques centrales (craintes d'une inflation plus résiliente qu'anticipée) ont fait remonter les taux longs. Le taux à 10 ans allemand finit l'année à 2,36%.

Durant tout le quatrième trimestre, les spreads de crédit sont restés stables. La classe d'actif a bénéficié de niveaux de taux attractifs nourrissant la demande des investisseurs, dans un contexte de fondamentaux solides des entreprises.



## Le Mot du gérant

Ce fonds est un fonds nourricier. La stratégie de gestion est donc identique à celle du fonds dans lequel il est investi, Sienna Obligations vertes.

En fin d'année 2023, le taux à 10 ans allemand s'inscrivait à 2,02%. Nous avons alors positionné le fonds en sous-sensibilité, stratégie que nous avons neutralisée sur un niveau de 2,25%. Nous sommes par la suite passés sur -sensibles en février sur un niveau de 2,45% sur le 10 ans allemand.

Dans un contexte de remontée des taux réels, nous anticipions une correction des actifs risqués. Malgré cela, le marché du crédit est resté solide. Les spreads de crédit se sont inscrits en baisse passant, sur une maturité de 5 ans, de 80 bps à 70 bps. Il est en de même pour le spread italien qui passe de 170 bps contre Allemagne à moins de 140 bps. Nous avons sous-exposé l'Italie et étions restés défensif en obligations privées.

Au second trimestre, les taux longs ont subi le recalage des anticipations de baisses des taux directeurs, dans un contexte de croissance encore résiliente, et se sont orientés à la hausse atteignant 2.65% pour le 10 ans allemand début juin. Mais la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée Nationale début juin a entraîné un « flight to quality » : baisse du taux allemand à 2.35%, hausse du spread France/Allemagne de 0,50 pbs à 0,80 bps, hausse du spread Italie/Allemagne de 130 pbs à 150 pbs. Les obligations financières françaises ont également été négativement impactées. Nous avons profité de ces mouvements de marché pour désensibiliser les portefeuilles mais également augmenter la pondération en OAT, BTP et obligations financières françaises (SG, BFCM, ...).

Le positionnement sur sensible du portefeuille ainsi que sa sous-exposition aux actifs risqués a été pénalisant pour le portefeuille au premier semestre.

Le troisième trimestre est marqué par la première baisse des taux de la Fed, le 18 septembre, de 50 bps. L'ampleur de cette baisse a surpris le marché et entraîné un rallye du 2 ans et une pentification de la courbe des taux en Europe également. La BCE a quant à elle poursuivi son cycle de baisse. Dans ce contexte les taux longs ont baissé durant le troisième trimestre, passant de 2,60% à 2.12% pour le 10 ans allemand.

Le marché du crédit a légèrement souffert dans un contexte de craintes d'un ralentissement économique plus prononcé. Le spread de crédit sur une maturité 5 ans est passé de 70 bps à 85 bps.

Le positionnement sur sensible du portefeuille ainsi que l'exposition défensive aux obligations privée lui a permis de surperformer son indice de référence au troisième trimestre.

De fin septembre à début novembre (élections présidentielles américaines) les taux longs européens se sont inscrits en hausse bien que l'économie soit atone. Ils ont suivi la hausse des taux américains, poussés par un marché du travail resté solide et une économie loin de la récession. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé de 2,11% à 2,48%. Après l'élection de Donald Trump, les taux européens ont nettement baissé. Le marché a craint une baisse plus importante de l'inflation mais également des effets négatifs sur la croissance de la politique de guerre commerciale du nouveau président américain. Le taux à 10 ans allemand est alors revenu vers 2,03%. Enfin, en décembre, les discours plus attentistes des banques centrales (craintes d'une inflation plus résiliente qu'anticipée) ont fait remonter les taux longs. Le taux à 10 ans allemand finit l'année à 2,36%.

Nous avons démarré le trimestre sous sensibles, position que nous avons neutralisée sur des niveaux de 2,20% en septembre. Nous sommes repassés sur-sensibles à 2,45% début novembre pour revenir à la neutralité vers 2,05%. Enfin, fin décembre nous avons augmenté la sensibilité des portefeuilles vers 2,40%.

Enfin, nous sommes restés sous exposés aux risques souverains français et italien. En France, en raison de l'incertitude politique tandis que L'Italie reste sur des niveaux de spread historiquement bas. L'exposition au crédit, et le positionnement taux (avec renforcement de la partie courte) aura permis au fonds de rattraper en partie son retard sur le deuxième semestre.

## Autres informations

### Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

### Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

### Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

### Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 236 089,00 €

En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.



SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

#### **Effet de levier**

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

#### **Règlementation SFTR**

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### **Gestion de la liquidité**

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.



## Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

## Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds présente un objectif d'investissement durable et se classe dans la catégorie article 9 au sens du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

## Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

## Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com).

## Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2024 est égal à 99,72 % de l'actif net.

# ETATS FINANCIERS

# **EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE**

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :  
SIENNA GESTION

21 Boulevard Haussmann  
75009 PARIS

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

# EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :  
SIENNA GESTION

21 Boulevard Haussmann  
75009 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

Aux porteurs de parts du FCPE EPSSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPSSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR   | 31/12/2024            |
|--|-----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>  | <b>0,00</b>           |
| <b>Titres financiers</b>   |                       |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>   | <b>0,00</b>           |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé           | 0,00                  |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé       | 0,00                  |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>   | <b>0,00</b>           |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé     | 0,00                  |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00                  |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>   | <b>0,00</b>           |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé       | 0,00                  |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                  |
| <b>Titres de créances (D)</b>  | <b>0,00</b>           |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                  |
| Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                  |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé            | 0,00                  |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé        | 0,00                  |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>   | <b>173 652 165,39</b> |
| OPCVM  | 173 652 165,39        |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne  | 0,00                  |
| Autres OPC et fonds d'investissements  | 0,00                  |
| <b>Dépôts (F)</b>  | <b>0,00</b>           |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>  | <b>0,00</b>           |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>   | <b>0,00</b>           |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension   | 0,00                  |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie  | 0,00                  |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés   | 0,00                  |
| Titres financiers empruntés  | 0,00                  |
| Titres financiers donnés en pension  | 0,00                  |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                  |
| <b>Prêts (I) (*)</b>   | <b>0,00</b>           |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>   | <b>0,00</b>           |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>   | <b>173 652 165,39</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>   | <b>35 479,69</b>      |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>703 299,59</b>     |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>  | <b>738 779,28</b>     |
| <b>Total de l'actif I+II</b>   | <b>174 390 944,67</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR                          | 31/12/2024            |
|--|-----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                       |
| Capital  | 171 604 076,65        |
| Report à nouveau sur revenu net                            | 0,00                  |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice                                 | 2 539 011,41          |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>174 143 088,06</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       | <b>0,00</b>           |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>174 143 088,06</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                       |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          | <b>0,00</b>           |
| Opérations de cession sur instruments financiers           | 0,00                  |
| Opérations temporaires sur titres financiers               | 0,00                  |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>0,00</b>           |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    | <b>0,00</b>           |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        | <b>0,00</b>           |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>0,00</b>           |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                       |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 247 856,61            |
| Concours bancaires   | 0,00                  |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>247 856,61</b>     |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>174 390 944,67</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR   | 31/12/2024            |
|---|-----------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>  |                       |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>  |                       |
| Produits sur actions  | 0,00                  |
| Produits sur obligations  | 0,00                  |
| Produits sur titres de créances   | 233,33                |
| Produits sur parts d'OPC  | 0,00                  |
| Produits sur instruments financiers à terme   | 0,00                  |
| Produits sur opérations temporaires sur titres  | 0,00                  |
| Produits sur prêts et créances  | 0,00                  |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles   | 0,00                  |
| Autres produits financiers  | 22 800,11             |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>23 033,44</b>      |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>   |                       |
| Charges sur opérations financières  | 0,00                  |
| Charges sur instruments financiers à terme  | 0,00                  |
| Charges sur opérations temporaires sur titres   | 0,00                  |
| Charges sur emprunts  | 0,00                  |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles  | 0,00                  |
| Charges sur passifs de financement  | 0,00                  |
| Autres charges financières  | 0,00                  |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>  | <b>0,00</b>           |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>  | <b>23 033,44</b>      |
| <b>Autres produits :</b>  |                       |
| Frais pris en charge par l'entreprise   | 12 830,82             |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      | 180 808,38            |
| Versements en garantie de capital ou de performance   | 0,00                  |
| Autres produits   | 0,00                  |
| <b>Autres charges :</b>   |                       |
| Frais de gestion de la société de gestion   | -951 306,72           |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 | 0,00                  |
| Impôts et taxes   | 0,00                  |
| Autres charges  | 0,00                  |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-757 667,52</b>    |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>-734 634,08</b>    |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>50 497,91</b>      |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>  | <b>-684 136,17</b>    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                       |
| Plus ou moins-values réalisées  | -16 789 199,27        |
| Frais de transactions externes et frais de cession  | 0,00                  |
| Frais de recherche  | 0,00                  |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               | 0,00                  |
| Indemnités d'assurance perçues  | 0,00                  |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   | 0,00                  |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>-16 789 199,27</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>1 591 680,25</b>   |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>-15 197 519,02</b> |

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR   | 31/12/2024           |
|---|----------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                      |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 19 962 591,44        |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises   | 0,00                 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      | 0,00                 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       | 0,00                 |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>19 962 591,44</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>-1 541 924,84</b> |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>   | <b>18 420 666,60</b> |
| <b>Acomptes :</b>   |                      |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)   | 0,00                 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                | 0,00                 |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      | <b>0,00</b>          |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>  | <b>0,00</b>          |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>   | <b>2 539 011,41</b>  |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de chercher à obtenir, sur sa durée de placement recommandée minimum de 3 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres.

L'indicateur de référence du Fonds est l'indice composite **90 % Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond + 10 % Euro Short-Term Rate**.

L'indicateur de référence permet, a posteriori, une analyse de la performance du Fonds. L'indice de référence du Fonds permet au client de comparer la performance boursière de la thématique ESG du Fonds à celle de l'univers plus large représenté par l'indice.

La philosophie de gestion et le pari du Fonds reposent sur l'idée qu'une thématique porteuse comme l'ESG pourrait surperformer un indice de marché large sur le long terme.

**L'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond** (cours de clôture, libellé en euro, coupons réinvestis) est un indice représentatif de la performance des obligations vertes émises en Euro (code Bloomberg : I37379EU). L'administrateur de l'indice est la société Bloomberg Index Services Limited enregistrée auprès de l'ESMA.

Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles via Bloomberg et le site Internet de l'administrateur <https://www.bloombergindices.com/bloomberg-barclays-indices/>.

**L'Euro Short-Term Rate (ESTR)**. L'ESTR reflète le taux d'emprunt au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro. L'ESTR est publié chaque jour ouvré de marché (Target 2) par la Banque Centrale Européenne (BCE) et se base sur les échanges du jour précédent. L'ESTR capitalisé intègre l'impact du réinvestissement des intérêts.

La BCE, administrateur de l'indice ESTR, bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du Règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)

**Le Fonds se donne un objectif environnemental** afin de permettre aux investisseurs de contribuer concrètement et activement à la transition énergétique au travers d'un investissement en parts ou actions d'OPC investis en obligations vertes.

La gestion du Fonds n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est fourni qu'à titre d'indicateur de comparaison.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

|   | 31/12/2020            | 31/12/2021            | 30/12/2022            | 29/12/2023            | 31/12/2024            |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                                | <b>261 030 243,95</b> | <b>240 295 145,15</b> | <b>184 626 085,53</b> | <b>205 179 698,41</b> | <b>174 143 088,06</b> |
| <b>Part EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "A en EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net   | 248 527 988,95        | 228 528 065,44        | 176 135 602,65        | 197 275 576,69        | 174 140 680,70        |
| Nombre de titres  | 3 433 990,68206       | 3 239 020,76246       | 2 964 732,33020       | 3 114 383,83681       | 2 709 061,36326       |
| Valeur liquidative unitaire                                   | 72,372                | 70,554                | 59,410                | 63,343                | 64,280                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes       | 1,55                  | 0,27                  | -0,46                 | -0,54                 | -5,60                 |
| Capitalisation unitaire sur revenu                            | -0,06                 | -0,06                 | -0,06                 | -0,17                 | -0,25                 |
| <b>Part EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "B en EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net   | 12 502 255,00         | 11 767 079,71         | 8 490 482,88          | 7 904 121,72          | 2 407,36              |
| Nombre de titres  | 226 948,72530         | 217 906,66760         | 185 701,88110         | 161 376,67320         | 48,24780              |
| Valeur liquidative unitaire                                   | 55,088                | 54,000                | 45,721                | 48,979                | 49,895                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes       | 1,18                  | 0,21                  | -0,35                 | -0,42                 | -4,34                 |
| Capitalisation unitaire sur revenu                            | 0,23                  | 0,24                  | 0,22                  | 0,08                  | 0,00                  |

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

## Frais de fonctionnement et commissions

Jusqu'au 11/07/2024 :

Pour la catégorie de parts A :

|   | Frais facturés   | Assiette                                       | Taux barème                            | Prise en charge fonds/Entreprise |
|---|--|--|--|----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                                  | Actif net                                      | 0,40 % maximum l'an                    | Fonds                            |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services *                 | Actif net                                      | 0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds                            |
| 3 | Frais indirects maximum ** (Commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant                                  | Néant                            |
|   |  | Frais de gestion                               | Actif net                              | 0.50 % maximum l'an              |
| 4 | Commissions de mouvement                                     | Néant  | Néant                                  | Néant                            |
| 5 | Commission de surperformance                                 | Néant  | Néant                                  | Néant                            |

Pour la catégorie de parts B :

|   | Frais facturés   | Assiette                                       | Taux barème                                | Prise en charge fonds/Entreprise |
|---|--|--|--|----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                                  | Actif net                                      | 0,40 % TTC maximum l'an                    | Entreprise                       |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services *                 | Actif net                                      | 0,10 % TTC maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds                            |
| 3 | Frais indirects maximum ** (commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant                                      | Néant                            |
|   |  | Frais de gestion                               | Actif net                                  | 0.50 % maximum l'an              |
| 4 | Commissions de mouvement                                     | Néant  | Néant                                      | Néant                            |
| 5 | Commission de surperformance                                 | Néant  | Néant                                      | Néant                            |

Depuis le 12/07/2024 :

Pour la catégorie de parts A :

|   | Frais facturés   | Assiette                                       | Taux barème                                | Prise en charge fonds/Entrepris |
|---|--|--|--|---------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                                  | Actif net                                      | 0,50 % TTC maximum l'an                    | Fonds                           |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services *                 | Actif net                                      | 0,10 % TTC maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds                           |
| 3 | Frais indirects maximum ** (Commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant                                      | Néant                           |
|   |  | Frais de gestion                               | Actif net                                  | 0.40 % TTC maximum l'an         |
| 4 | Commissions de mouvement                                     | Néant  | Néant                                      | Néant                           |
| 5 | Commission de surperformance                                 | Néant  | Néant                                      | Néant                           |

Pour la catégorie de parts B :

|   | Frais facturés   | Assiette                                       | Taux barème                                | Prise en charge fonds/Entrepris |
|---|--|--|--|---------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                                  | Actif net                                      | 0,50 % TTC maximum l'an                    | Entreprise                      |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services *                 | Actif net                                      | 0,10 % TTC maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds                           |
| 3 | Frais indirects maximum ** (commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant                                      | Néant                           |
|   |  | Frais de gestion                               | Actif net                                  | 0.40 % TTC maximum l'an         |
| 4 | Commissions de mouvement                                     | Néant  | Néant                                      | Néant                           |
| 5 | Commission de surperformance                                 | Néant  | Néant                                      | Néant                           |

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du Fonds pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

\* Les frais de fonctionnement et autres services incluent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Frais liés aux teneurs de comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

\*\* Ces frais sont liés à l'investissement du FCPE en parts ou actions d'OPC.

La société de gestion verse à des distributeurs tiers le cas échéant une rémunération en contrepartie des actions de commercialisation bénéficiant à ce Fonds. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage des frais de gestion financière et représente jusqu'à 62,5 %.

Votre distributeur est à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les modalités de calcul de cette rémunération.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Les frais de gestion de la part A sont pris en charge par le FCPE (selon les accords dans l'Entreprise).

Les frais de gestion financière de la part B sont pris en charge par chaque Entreprise adhérente (selon les accords dans l'Entreprise) **et sont facturés trimestriellement.**

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 656 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                                   | <b>Affectation des revenus nets</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|--|-------------------------------------|--|
| Part EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "B" | Capitalisation                      | Capitalisation   |
| Part EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "A" | Capitalisation                      | Capitalisation   |

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/12/2024            |
|--|-----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>   | <b>205 179 698,41</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>  |                       |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 25 227 383,43         |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -58 702 751,87        |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | -734 634,08           |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | -16 789 199,27        |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | 19 962 591,44         |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    | 0,00                  |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          | 0,00                  |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00                  |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  | 0,00                  |
| Autres éléments  | 0,00                  |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>174 143 088,06</b> |

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|  | En parts        | En montant     |
|--|-----------------|----------------|
| <b>Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "A"</b> |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                       | 402 152,26299   | 25 139 954,89  |
| Parts rachetées durant l'exercice                        | -807 474,73654  | -50 835 398,29 |
| Solde net des souscriptions/rachats                      | -405 322,47355  | -25 695 443,40 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice    | 2 709 061,36326 |                |
| <b>Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "B"</b> |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                       | 1 818,10770     | 87 428,54      |
| Parts rachetées durant l'exercice                        | -163 146,53310  | -7 867 353,58  |
| Solde net des souscriptions/rachats                      | -161 328,42540  | -7 779 925,04  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice    | 48,24780        |                |

### B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

|   | En montant |
|---|------------|
| <b>Part EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "A</b>      |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | -4,09      |
| Commissions de souscription acquises                        | -4,09      |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "B</b>      |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part<br>Code ISIN                                  | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts  | Valeur<br>liquidative |
|--|---------------------------------|---|----------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|
| EPSENS OBLIGATIONS<br>VERTES ISR<br>SOLIDAIRE "A<br>990000081909 | Capitalisation                  | Capitalisation  | EUR                  | 174 140 680,70     | 2 709 061,3632<br>6 | 64,280                |
| EPSENS OBLIGATIONS<br>VERTES ISR<br>SOLIDAIRE "B<br>990000108329 | Capitalisation                  | Capitalisation  | EUR                  | 2 407,36           | 48,24780            | 49,895                |

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |        |        |        |        |
|--|-------------------|---|--------|--------|--------|--------|
|  |                   | Pays 1  | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
|  |                   | +/-   | +/-    | +/-    | +/-    | +/-    |
| <b>Actif</b>                                     |                   |   |        |        |        |        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00              | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Passif</b>                                    |                   |   |        |        |        |        |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00              | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |   |        |        |        |        |
| Futures  | 0,00              | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Options  | 0,00              | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Swaps  | 0,00              | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Autres instruments financiers                    | 0,00              | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b>       |   |        |        |        |        |

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition<br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |             |             | Décomposition par niveau de deltas |             |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
|                                   |                   | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans  | > 5 ans     | <= 0,6                             | 0,6<X<=1    |
|                                   |                   |  |             |             |                                    |             |
| <b>Total</b>                      | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>                                | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                   |                    |   |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
|  |                   | Taux fixe<br>+/-                             | Taux variable ou révisable<br>+/- | Taux indexé<br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |  |                                   |                    |   |
| Dépôts   | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Obligations                                      | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Titres de créances                               | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Comptes financiers                               | 703,30            | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 703,30                                    |
| <b>Passif</b>                                    |                   |  |                                   |                    |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Emprunts   | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Comptes financiers                               | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |  |                                   |                    |   |
| Futures  | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Options  | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Swaps  | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Autres instruments financiers                    | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| <b>Total</b>                                     |                   | <b>0,00</b>                                  | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>        | <b>703,30</b>                             |

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]  | [3 - 6 mois] | [6 - 12 mois] | [1 - 3 ans] | [3 - 5 ans] | [5 - 10 ans] | >10 ans     |
|--|---------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
|  | (*)           | (*)          | (*)           | (*)         | (*)         | (*)          | (*)         |
|  | +/-           | +/-          | +/-           | +/-         | +/-         | +/-          | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |               |              |               |             |             |              |             |
| Dépôts   | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Obligations                                      | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 703,30        | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |               |              |               |             |             |              |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Emprunts   | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |              |               |             |             |              |             |
| Futures  | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Options  | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Swaps  | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Autres instruments                               | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| <b>Total</b>                                     | <b>703,30</b> | <b>0,00</b>  | <b>0,00</b>   | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>  | <b>0,00</b> |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1    | Devise 2    | Devise 3    | Devise 4    | Devise N    |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|  | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |             |             |             |             |             |
| Dépôts   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Créances   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |             |             |             |             |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Emprunts   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Dettes   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |             |             |             |             |             |
| Devises à recevoir                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Devises à livrer                                 | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Futures options swaps                            | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Autres opérations                                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés   |
|--|---------------|-------------------|-------------|
|  | +/-           | +/-               | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |               |                   |             |
| Obligations convertibles en actions              | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |               |                   |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |                   |             |
| Dérivés de crédits                               | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>0,00</b>   | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b> |

### C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)   | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b><br>Dépôts<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension<br>Créances représentatives de titres donnés en garantie<br>Créances représentatives de titres financiers prêtés<br>Titres financiers empruntés<br>Titres reçus en garantie<br>Titres financiers donnés en pension<br>Créances<br>Collatéral espèces<br>Dépôt de garantie espèces versé<br><b>Opérations figurant au passif du bilan</b><br>Dettes représentatives des titres donnés en pension<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Dettes<br>Collatéral espèces |  |  |

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN    | Dénomination de l'OPC              | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|------------------------------------|--------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR001400QDO0 | SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C     | SIENNA GESTION     | Monétaire Euro                                | France                         | EUR                     | 2 123 320,59            |
| FR001400EC14 | SIENNA COURT TERME ISR Part FS C   | SIENNA GESTION     | Obligations et autres titres de créance Euro  | France                         | EUR                     | 1 292 584,80            |
| FR001400N9G6 | SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PARTS A    | SIENNA GESTION     | Obligations et autres titres de créance Euro  | France                         | EUR                     | 9 057 060,00            |
| FR001400QKU2 | SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR FS C | SIENNA GESTION     | Obligations et autres titres de créance Euro  | France                         | EUR                     | 161 179 200,00          |
| <b>Total</b> |                                    |                    |   |                                |                         | <b>173 652 165,39</b>   |

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|   | Nature de débit/crédit   | 31/12/2024         |
|---|--------------------------|--------------------|
| <b>Créances</b>                         |                          |                    |
|   | Souscriptions à recevoir | 35 479,69          |
| <b>Total des créances</b>               |                          | <b>35 479,69</b>   |
| <b>Dettes</b>                           |                          |                    |
|   | Rachats à payer          | 178 415,60         |
|   | Frais de gestion fixe    | 69 436,72          |
|   | Autres dettes            | 4,29               |
| <b>Total des dettes</b>                 |                          | <b>247 856,61</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                          | <b>-212 376,92</b> |

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|   | 31/12/2024 |
|---|------------|
| <b>Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "A</b> |            |
| Commissions de garantie                                 | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                  | 935 623,85 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                   | 0,50       |
| Rétrocessions des frais de gestion                      | 175 838,07 |
| <b>Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "B</b> |            |
| Commissions de garantie                                 | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                  | 2 852,05   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                   | 0,10       |
| Rétrocessions des frais de gestion                      | 4 970,31   |

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)  | 31/12/2024  |
|---|-------------|
| Garanties reçues  | 0,00        |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00        |
| Garanties données   | 0,00        |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00        |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  | 0,00        |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 | 0,00        |
| Autres engagements hors bilan   | 0,00        |
| <b>Total</b>  | <b>0,00</b> |

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                            | 31/12/2024            |
|-----------------------------------|--------------|------------------------------------|-----------------------|
| Actions                           |              |                                    | 0,00                  |
| Obligations                       |              |                                    | 0,00                  |
| TCN                               |              |                                    | 0,00                  |
| OPC                               |              |                                    | 173 652 165,39        |
|                                   | FR001400EC14 | SIENNA COURT TERME ISR Part FS C   | 1 292 584,80          |
|                                   | FR001400N9G6 | SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PARTS A    | 9 057 060,00          |
|                                   | FR001400QDO0 | SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C     | 2 123 320,59          |
|                                   | FR001400QKU2 | SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR FS C | 161 179 200,00        |
| Instruments financiers à terme    |              |                                    | 0,00                  |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                    | <b>173 652 165,39</b> |

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024         |
|--|--------------------|
| <b>Revenus nets</b>  | <b>-684 136,17</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice          | 0,00               |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b>                          | <b>-684 136,17</b> |
| Report à nouveau   | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>               | <b>-684 136,17</b> |

### Part EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2024         |
|--|--------------------|
| <b>Revenus nets</b>  | <b>-684 135,75</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00               |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>-684 135,75</b> |
| Report à nouveau   | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>-684 135,75</b> |
| <b>Affectation :</b>   |                    |
| Distribution   | 0,00               |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00               |
| Capitalisation   | -684 135,75        |
| <b>Total</b>   | <b>-684 135,75</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                    |
| Montant unitaire   | 0,00               |
| Crédits d'impôt totaux   | 0,00               |
| Crédits d'impôt unitaires  | 0,00               |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                    |
| Nombre de parts  | 0,00               |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00               |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00               |

**Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "B**

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2024   |
|--|--------------|
| <b>Revenus nets</b>  | <b>-0,42</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00         |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>-0,42</b> |
| Report à nouveau   | 0,00         |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>-0,42</b> |
| <b>Affectation :</b>   |              |
| Distribution   | 0,00         |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00         |
| Capitalisation   | -0,42        |
| <b>Total</b>   | <b>-0,42</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |              |
| Montant unitaire   | 0,00         |
| Crédits d'impôt totaux   | 0,00         |
| Crédits d'impôt unitaires  | 0,00         |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |              |
| Nombre de parts  | 0,00         |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00         |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00         |

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024            |
|---|-----------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-15 197 519,02</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice         | 0,00                  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>-15 197 519,02</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00                  |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-15 197 519,02</b> |

### Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024            |
|---|-----------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-15 197 309,19</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00                  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>-15 197 309,19</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00                  |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-15 197 309,19</b> |
| <b>Affectation :</b>  |                       |
| Distribution  | 0,00                  |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00                  |
| Capitalisation  | -15 197 309,19        |
| <b>Total</b>  | <b>-15 197 309,19</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>   |                       |
| Acomptes unitaires versés   | 0,00                  |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                       |
| Nombre de parts   | 0,00                  |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00                  |

### Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "B

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024     |
|---|----------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-209,83</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00           |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>-209,83</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00           |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-209,83</b> |
| <b>Affectation :</b>  |                |
| Distribution  | 0,00           |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00           |
| Capitalisation  | -209,83        |
| <b>Total</b>  | <b>-209,83</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>   |                |
| Acomptes unitaires versés   | 0,00           |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                |
| Nombre de parts   | 0,00           |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00           |

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net  |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| <b>TITRES D'OPC</b>                                |        |                     | <b>173 652 165,39</b> | <b>99,72</b> |
| <b>OPCVM</b>                                       |        |                     | <b>173 652 165,39</b> | <b>99,72</b> |
| <b>Gestion collective</b>                          |        |                     | <b>173 652 165,39</b> | <b>99,72</b> |
| SIENNA COURT TERME ISR Part FS C                   | EUR    | 12 000              | 1 292 584,80          | 0,74         |
| SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PARTS A                    | EUR    | 90 000              | 9 057 060,00          | 5,20         |
| SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C                     | EUR    | 20 982,80964        | 2 123 320,59          | 1,22         |
| SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR FS C                 | EUR    | 1 560 000           | 161 179 200,00        | 92,56        |
| <b>Total</b>                                       |        |                     | <b>173 652 165,39</b> | <b>99,72</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif      | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |             | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |                             | <b>0,00</b> |                      | <b>0,00</b> |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

|  | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 173 652 165,39                     |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - taux  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - change  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - crédit  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            | 0,00                               |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00                               |
| Autres actifs (+)  | 738 779,28                         |
| Autres passifs (-)   | -247 856,61                        |
| Passifs de financement (-)   | 0,00                               |
| <b>Total = actif net</b>   | <b>174 143 088,06</b>              |

| Libellé de la part                               | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "A | EUR               | 2 709 061,36326 | 64,280             |
| Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE "B | EUR               | 48,24780        | 49,895             |

# **EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

|  | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>DÉPÔTS</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>  | <b>204 402 046,33</b> | <b>183 808 037,96</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>11 956 217,70</b>  | <b>11 940 150,60</b>  |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 11 956 217,70         | 11 940 150,60         |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Titres de créances</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                  | 0,00                  |
| Titres de créances négociables   | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres titres de créances  | 0,00                  | 0,00                  |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>192 344 451,96</b> | <b>170 666 087,36</b> |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 192 344 451,96        | 170 666 087,36        |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres organismes non européens  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  | 0,00                  | 0,00                  |
| Créances représentatives de titres prêtés  | 0,00                  | 0,00                  |
| Titres empruntés   | 0,00                  | 0,00                  |
| Titres donnés en pension   | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Instruments financiers à terme</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Autres instruments financiers</b>   | <b>101 376,67</b>     | <b>1 201 800,00</b>   |
| <b>CRÉANCES</b>  | <b>102 891,41</b>     | <b>238 438,24</b>     |
| Opérations de change à terme de devises  | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres   | 102 891,41            | 238 438,24            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>  | <b>853 743,89</b>     | <b>728 492,51</b>     |
| Liquidités   | 853 743,89            | 728 492,51            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>205 358 681,63</b> | <b>184 774 968,71</b> |

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                       |                       |
| Capital   | 207 474 395,92        | 186 199 842,45        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                  | 0,00                  |
| Report à nouveau (a)  | 0,00                  | 0,00                  |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | -1 770 857,53         | -1 436 452,65         |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | -523 839,98           | -137 304,27           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>205 179 698,41</b> | <b>184 626 085,53</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                       |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Opérations de cession sur instruments financiers            | 0,00                  | 0,00                  |
| Opérations temporaires sur titres                           | 0,00                  | 0,00                  |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          | 0,00                  | 0,00                  |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations temporaires                               | 0,00                  | 0,00                  |
| Instrument financiers à terme                               | 0,00                  | 0,00                  |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations   | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>DETTES</b>   | <b>178 983,22</b>     | <b>148 883,18</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres  | 178 983,22            | 148 883,18            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Concours bancaires courants                                 | 0,00                  | 0,00                  |
| Emprunts  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>205 358 681,63</b> | <b>184 774 968,71</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023         | 30/12/2022         |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                    |                    |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 22 073,70          | 1 195,69           |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur titres de créances                                 | 3 246,67           | 2 619,00           |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur instruments financiers à terme                     | 0,00               | 0,00               |
| Autres produits financiers                                      | 0,00               | 0,00               |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>25 320,37</b>   | <b>3 814,69</b>    |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                    |                    |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur instruments financiers à terme                      | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur dettes financières                                  | 20,31              | 4 092,41           |
| Autres charges financières                                      | 0,00               | 0,00               |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>20,31</b>       | <b>4 092,41</b>    |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>25 300,06</b>   | <b>-277,72</b>     |
| Autres produits (3)   | 0,00               | 0,00               |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 596 118,52         | 196 183,14         |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>-532 694,59</b> | <b>-142 016,62</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | 8 854,61           | 4 712,35           |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         | 0,00               | 0,00               |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>-523 839,98</b> | <b>-137 304,27</b> |

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

## Frais de fonctionnement et commissions

### Pour la catégorie de parts A :

|   | Frais facturés   | Assiette                                       | Taux barème                            | Prise en charge fonds/Entreprise |
|---|--|--|--|----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                                  | Actif net                                      | 0,45 % maximum l'an                    | Fonds                            |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services *                 | Actif net                                      | 0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds                            |
| 3 | Frais indirects maximum ** (Commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant                                  | Néant                            |
|   |  | Frais de gestion                               | Actif net                              | 0.45 % maximum l'an              |
| 4 | Commissions de mouvement                                     | Néant  | Néant                                  | Néant                            |
| 5 | Commission de surperformance                                 | Néant  | Néant                                  | Néant                            |

### Pour la catégorie de parts B :

|   | Frais facturés   | Assiette                                       | Taux barème                            | Prise en charge fonds/Entreprise |
|---|--|--|--|----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                                  | Actif net                                      | 0,45 % maximum l'an                    | Entreprise                       |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services *                 | Actif net                                      | 0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds                            |
| 3 | Frais indirects maximum ** (commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant                                  | Néant                            |
|   |  | Frais de gestion                               | Actif net                              | 0.45 % maximum l'an              |
| 4 | Commissions de mouvement                                     | Néant  | Néant                                  | Néant                            |
| 5 | Commission de surperformance                                 | Néant  | Néant                                  | Néant                            |

\* Les frais de fonctionnement et autres services incluent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Frais liés aux teneurs de comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR

Frais de fonctionnement des plateformes de distribution

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

\*\* Ces frais sont liés à l'investissement du FCPE en parts ou actions d'OPC.

Les frais et commissions facturés au Fonds servent également à couvrir des coûts de commercialisation via des distributeurs tiers. La rémunération versée aux distributeurs tiers réduit la croissance potentielle des investissements.

Votre distributeur est à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les modalités de calcul de cette rémunération.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du Fonds pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Les frais de gestion de la part A sont pris en charge par le FCPE (selon les accords dans l'Entreprise).

Les frais de gestion financière de la part B sont pris en charge par chaque Entreprise adhérente (selon les accords

dans l'Entreprise) **et sont facturés trimestriellement.**

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 696,00 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                                     | <b>Affectation du résultat net</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|--|------------------------------------|--|
| Parts EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "A" | Capitalisation                     | Capitalisation   |
| Parts EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "B" | Capitalisation                     | Capitalisation   |

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>  | <b>184 626 085,53</b> | <b>240 295 145,15</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*) | 47 931 995,78         | 34 211 681,66         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)         | -40 242 567,15        | -53 327 717,75        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                      | 35 393,23             | 37 502,43             |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                     | -1 815 822,66         | -1 505 658,70         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                        | 0,00                  | 0,00                  |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                       | 0,00                  | 0,00                  |
| Frais de transactions   | 0,00                  | 0,00                  |
| Différences de change   | 0,00                  | 0,00                  |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers   | 15 177 301,09         | -34 942 850,64        |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                       | -14 693 745,66        | -29 871 046,75        |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                     | 29 871 046,75         | -5 071 803,89         |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme     | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                       | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                     | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes            | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                               | 0,00                  | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                       | -532 694,59           | -142 016,62           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes      | 0,00                  | 0,00                  |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                         | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres éléments   | 7,18 (**)             | 0,00                  |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>205 179 698,41</b> | <b>184 626 085,53</b> |

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) 29/12/2023 : résultat de fusion

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|   | Montant           | %           |
|---|-------------------|-------------|
| <b>ACTIF</b>  |                   |             |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                      |                   |             |
| <b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b> |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                                     |                   |             |
| Billets à ordre   | 101 376,67        | 0,05        |
| <b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>                               | <b>101 376,67</b> | <b>0,05</b> |
| <b>PASSIF</b>   |                   |             |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>       |                   |             |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b> | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b> |
| <b>HORS-BILAN</b>   |                   |             |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                               |                   |             |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b> |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                      |                   |             |
| <b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>                                | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b> |

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe  | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres     | %    |
|-----------------------------------|------------|------|---------------|------|----------------|------|------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |            |      |               |      |                |      |            |      |
| Dépôts                            | 0,00       | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00       | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Titres de créances                | 101 376,67 | 0,05 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00       | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00       | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 853 743,89 | 0,42 |
| <b>PASSIF</b>                     |            |      |               |      |                |      |            |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00       | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00       | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |            |      |               |      |                |      |            |      |
| Opérations de couverture          | 0,00       | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00       | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois   | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans | %    |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Dépôts                            | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Titres de créances                | 101 376,67 | 0,05 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                | 853 743,89 | 0,42 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                     |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations de couverture          | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|  | Devise 1 |      | Devise 2 |      | Devise 3 |      | Devise N<br>Autre(s) |      |
|--|----------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
|  | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant              | %    |
| <b>ACTIF</b>                                     |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| Dépôts   | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Titres de créances                               | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| OPC  | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Créances   | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                                    |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Dettes   | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| Opérations de couverture                         | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Autres opérations                                | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit           | 29/12/2023        |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                                  |                   |
|                                 | Souscriptions à recevoir         | 74 643,96         |
|                                 | Rétrocession de frais de gestion | 28 247,45         |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                                  | <b>102 891,41</b> |
| <b>DETTES</b>                   |                                  |                   |
|                                 | Rachats à payer                  | 92 735,22         |
|                                 | Frais de gestion fixe            | 86 248,00         |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                                  | <b>178 983,22</b> |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                                  | <b>-76 091,81</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|  | En parts        | En montant     |
|--|-----------------|----------------|
| <b>Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "A</b> |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                       | 785 902,24399   | 47 370 560,43  |
| Parts rachetées durant l'exercice                        | -636 250,73738  | -38 544 660,13 |
| Solde net des souscriptions/rachats                      | 149 651,50661   | 8 825 900,30   |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice    | 3 114 383,83681 |                |
| <b>Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "B</b> |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                       | 12 006,07750    | 561 435,35     |
| Parts rachetées durant l'exercice                        | -36 331,28540   | -1 697 907,02  |
| Solde net des souscriptions/rachats                      | -24 325,20790   | -1 136 471,67  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice    | 161 376,67320   |                |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|   | En montant |
|---|------------|
| <b>Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "A</b>    |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part EPESENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "B</b>    |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|   | 29/12/2023   |
|---|--------------|
| <b>Parts EPESENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "A</b> |              |
| Commissions de garantie                                   | 0,00         |
| Frais de gestion fixes                                    | 1 050 742,35 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                     | 0,55         |
| Rétrocessions des frais de gestion                        | 478 199,32   |
| <b>Parts EPESENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "B</b> |              |
| Commissions de garantie                                   | 0,00         |
| Frais de gestion fixes                                    | 5 923,93     |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                     | 0,07         |
| Rétrocessions des frais de gestion                        | 20 472,31    |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|  | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                          | 29/12/2023            |
|-----------------------------------|--------------|----------------------------------|-----------------------|
| Actions                           |              |                                  | 0,00                  |
| Obligations                       |              |                                  | 0,00                  |
| TCN                               |              |                                  | 0,00                  |
| OPC                               |              |                                  | 192 344 451,96        |
|                                   | FR0007391255 | SIENNA COURT TERME ISR "I        | 1 907 727,50          |
|                                   | FR0007081278 | SIENNA MONETAIRE ISR A           | 2 262 324,46          |
|                                   | FR0012847325 | SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "R | 188 174 400,00        |
| Instruments financiers à terme    |              |                                  | 0,00                  |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                  | <b>192 344 451,96</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|  | 29/12/2023         | 30/12/2022         |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                    |                    |
| Report à nouveau                           | 0,00               | 0,00               |
| Résultat                                   | -523 839,98        | -137 304,27        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00               | 0,00               |
| <b>Total</b>                               | <b>-523 839,98</b> | <b>-137 304,27</b> |

|   | 29/12/2023         | 30/12/2022         |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>Parts EPESENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "A</b> |                    |                    |
| <b>Affectation</b>  |                    |                    |
| Distribution  | 0,00               | 0,00               |
| Report à nouveau de l'exercice                            | 0,00               | 0,00               |
| Capitalisation  | -538 096,73        | -178 821,91        |
| <b>Total</b>  | <b>-538 096,73</b> | <b>-178 821,91</b> |

|   | 29/12/2023       | 30/12/2022       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Parts EPESENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "B</b> |                  |                  |
| <b>Affectation</b>  |                  |                  |
| Distribution  | 0,00             | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice                            | 0,00             | 0,00             |
| Capitalisation  | 14 256,75        | 41 517,64        |
| <b>Total</b>  | <b>14 256,75</b> | <b>41 517,64</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|   | 29/12/2023           | 30/12/2022           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                      |                      |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00                 | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | -1 770 857,53        | -1 436 452,65        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Total</b>  | <b>-1 770 857,53</b> | <b>-1 436 452,65</b> |

|   | 29/12/2023           | 30/12/2022           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Parts EPESENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "A</b> |                      |                      |
| <b>Affectation</b>  |                      |                      |
| Distribution  | 0,00                 | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées               | 0,00                 | 0,00                 |
| Capitalisation  | -1 702 788,90        | -1 370 486,29        |
| <b>Total</b>  | <b>-1 702 788,90</b> | <b>-1 370 486,29</b> |

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Parts EPESENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "B</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | 0,00              | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées               | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation  | -68 068,63        | -65 966,36        |
| <b>Total</b>  | <b>-68 068,63</b> | <b>-65 966,36</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|   | 31/12/2019            | 31/12/2020            | 31/12/2021            | 30/12/2022            | 29/12/2023            |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                                  | <b>233 825 707,81</b> | <b>261 030 243,95</b> | <b>240 295 145,15</b> | <b>184 626 085,53</b> | <b>205 179 698,41</b> |
| <b>Parts EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "A en EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net   | 221 981 918,54        | 248 527 988,95        | 228 528 065,44        | 176 135 602,65        | 197 275 576,69        |
| Nombre de titres  | 3 142 386,44126       | 3 433 990,68206       | 3 239 020,76246       | 2 964 732,33020       | 3 114 383,83681       |
| Valeur liquidative unitaire                                     | 70,641                | 72,372                | 70,554                | 59,410                | 63,343                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes                   | 0,16                  | 1,55                  | 0,27                  | -0,46                 | -0,54                 |
| Capitalisation unitaire sur résultat                            | -0,06                 | -0,06                 | -0,06                 | -0,06                 | -0,17                 |
| <b>Parts EPSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "B en EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net   | 11 843 789,27         | 12 502 255,00         | 11 767 079,71         | 8 490 482,88          | 7 904 121,72          |
| Nombre de titres  | 221 480,28610         | 226 948,72530         | 217 906,66760         | 185 701,88110         | 161 376,67320         |
| Valeur liquidative unitaire                                     | 53,475                | 55,088                | 54,000                | 45,721                | 48,979                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes                   | 0,12                  | 1,18                  | 0,21                  | -0,35                 | -0,42                 |
| Capitalisation unitaire sur résultat                            | 0,25                  | 0,23                  | 0,24                  | 0,22                  | 0,08                  |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net   |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   |        |                     |                       |               |
| <b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>                    |        |                     |                       |               |
| <b>FRANCE</b>  |        |                     |                       |               |
| FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B   | EUR    | 114 765             | 11 956 217,70         | 5,83          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>11 956 217,70</b>  | <b>5,83</b>   |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>              |        |                     | <b>11 956 217,70</b>  | <b>5,83</b>   |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>   |        |                     | <b>11 956 217,70</b>  | <b>5,83</b>   |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |        |                     |                       |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                       |               |
| <b>FRANCE</b>  |        |                     |                       |               |
| SIENNA COURT TERME ISR "I  | EUR    | 7 000               | 1 907 727,50          | 0,93          |
| SIENNA MONETAIRE ISR A   | EUR    | 18 679              | 2 262 324,46          | 1,10          |
| SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "R   | EUR    | 1 970 000           | 188 174 400,00        | 91,71         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>192 344 451,96</b> | <b>93,74</b>  |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>192 344 451,96</b> | <b>93,74</b>  |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>   |        |                     | <b>192 344 451,96</b> | <b>93,74</b>  |
| <b>Autres instruments financiers</b>   |        |                     |                       |               |
| <b>Billets à ordre</b>   |        |                     |                       |               |
| HABI ET HUMA 2.8% 29-01-24   | EUR    | 100 000             | 101 376,67            | 0,05          |
| <b>TOTAL Billets à ordre</b>   |        |                     | <b>101 376,67</b>     | <b>0,05</b>   |
| <b>TOTAL Autres instruments financiers</b>   |        |                     | <b>101 376,67</b>     | <b>0,05</b>   |
| <b>Créances</b>  |        |                     | <b>102 891,41</b>     | <b>0,05</b>   |
| <b>Dettes</b>  |        |                     | <b>-178 983,22</b>    | <b>-0,09</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>  |        |                     | <b>853 743,89</b>     | <b>0,42</b>   |
| <b>Actif net</b>   |        |                     | <b>205 179 698,41</b> | <b>100,00</b> |

|  |     |                 |        |
|--|-----|-----------------|--------|
| Parts EPSSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "B | EUR | 161 376,67320   | 48,979 |
| Parts EPSSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRES ISR "A | EUR | 3 114 383,83681 | 63,343 |

# DIC PRIIPS

**OBJECTIF :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT : EPESENS OBLIGATIONS VERTES (Part A - 990000081909)**

**Initiateur :** SIENNA GESTION

**Site internet :** www.sienna-gestion.com

**Contact :** sienna-gestion@sienna-im.com

**Autorité de tutelle compétente :** Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document :** 31/01/2025

**AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

**TYPE :** EPESENS OBLIGATIONS VERTES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11/10/2002

**DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

**OBJECTIFS :** Le Fonds est un FCPE nourricier du fonds maître "SIENNA OBLIGATIONS VERTES" (Part FS-C) : il est investi en totalité et en permanence en parts de son fonds maître. A ce titre, il relève de la même classification que son fonds maître dans la catégorie 'Obligations et autres titres de créance libellés en euro. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux de son fonds maître. La performance du FCPE pourra être inférieure à celle du fonds maître en raison de ses propres frais de gestion.

**Caractéristiques essentielles du fonds maître :** Le Fonds a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond. L'objectif environnemental du Fonds est de permettre aux investisseurs de contribuer au financement de l'économie verte, de la transition énergétique au travers d'obligations 'vertes', emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique. Le Fonds bénéficie du label Greenfin : la part d'obligations 'vertes' représentera au minimum 85% de son actif net. Dans le cadre du label Greenfin, le Pôle ISR de Sienna Gestion vérifie chaque mois et au cours de chaque émission que les conditions du label (décrites dans le prospectus du Fonds) sont bien respectées.

**Approche extra-financière :** Le Fonds adopte une gestion responsable en tenant compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ('ESG') des émetteurs (exemples : lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). Après application des exclusions sectorielles et normatives de Sienna Gestion, il est procédé à l'analyse extra-financière de l'émission : le Pôle ISR de Sienna Gestion s'assure que le titre est bien présent dans l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond, composé de titres analysés par Bloomberg comme étant conformes aux Green Bond Principles de l'International Capital Market Association. A défaut de référencement dans l'indice, le Pôle ISR analyse le profil ESG de l'émetteur au moment de la décision d'investissement et vérifie l'intégration du titre dans l'indice. A défaut de référencement du titre dans l'indice, l'émission sera limitée à 10% de l'actif net du Fonds. Au niveau de l'émetteur, il est procédé, dans un premier temps, à une analyse ESG : les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche 'best in class' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité et les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche 'best in universe' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. Sont exclus au minimum 5% des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles. Il est ensuite procédé à l'analyse de la robustesse de la stratégie climat de l'émetteur (détaillée dans le prospectus).

**Limite de l'approche extra-financière :** La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financières. L'approche de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

**Stratégie financière :** L'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie de gestion des portefeuilles obligataires et monétaires. Elle procède ensuite à une analyse microéconomique en intégrant dans son processus de gestion notamment les études des courtiers et des agences de notation ainsi que la surveillance des émissions primaires. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille, le choix géographique, le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit, le choix des supports d'investissement (majoritairement des obligations détenues en direct et dans une moindre mesure, via des supports de type OPC). Le Fonds peut être exposé, dans la limite de 200% de son actif net, aux marchés de taux. Il peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs (dont 10% maximum de pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées, ...) libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de son actif net. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit 'Investment grade' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits 'spéculatifs' et pourront représenter au maximum 10% de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Le Fonds peut détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Le Fonds peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC monétaires et/ou obligataires classés 'Obligations et autres titres de créance libellés en euro'. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme via des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité comprise entre 4 et 12. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Le FCPE n'intervient pas sur les marchés à terme. Il peut recourir aux emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

**SFDR :** Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :** Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à moyen terme, (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

**DÉPOSITAIRE :** BNP PARIBAS SA

**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT :** La valeur liquidative est calculée en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPESENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPESENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

**Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

**Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

| PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 3 ans |   |                           |  |
|--|---|---------------------------|--|
| INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS            |   |                           |  |
| SCÉNARIOS                                |   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans<br>(Période de détention recommandée) |
| MINIMUM                                  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |  |
| TENSIONS                                 | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 7 630,00 €                | 7 660,00 €   |
|  | Rendement annuel moyen  | -23,70%                   | -8,50%   |
| DÉFAVORABLE                              | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 8 000,00 €                | 7 880,00 €   |
|  | Rendement annuel moyen  | -20,00%                   | -7,63%   |
| INTERMÉDIAIRE                            | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 9 530,00 €                | 9 560,00 €   |
|  | Rendement annuel moyen  | -4,70%                    | -1,49%   |
| FAVORABLE                                | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 10 220,00 €               | 10 130,00 €  |
|  | Rendement annuel moyen  | 2,20%                     | 0,43%  |

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2020 et le 28/02/2023

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2015 et le 30/09/2018

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2018 et le 31/01/2021

## QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

| EXEMPLE D'INVESTISSEMENT        | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans<br>(Période de détention recommandée) |
|---------------------------------|---------------------------|--|
| Coûts totaux                    | 592,63 €                  | 800,26 €   |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5,93%                     | 2,68%  |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,19% avant déduction des coûts et de -1,49% après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.  | 500,00 €                  |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.   | 0,00 €                    |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année]                          |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,98% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 92,63 €                   |
| Coûts de transaction  | 0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend. | 0,00 €                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |   |                           |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | 0,00 €                    |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com) ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion ([www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : [www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable](http://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable)

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSSENS, AMUNDI ESR, NATIXIS INTEREPARGNE, BNP S2E, SG

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

**OBJECTIF :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT : EPESENS OBLIGATIONS VERTES (Part B - 990000108329)**

**Initiateur :** SIENNA GESTION

**Site internet :** [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

**Contact :** [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com)

**Autorité de tutelle compétente :** Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document :** 31/01/2025

**AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

**TYPE :** EPESENS OBLIGATIONS VERTES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11/10/2002

**DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

**OBJECTIFS :** Le Fonds est un FCPE nourricier du fonds maître "SIENNA OBLIGATIONS VERTES" (Part FS-C) : il est investi en totalité et en permanence en parts de son fonds maître. A ce titre, il relève de la même classification que son fonds maître dans la catégorie 'Obligations et autres titres de créance libellés en euro. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux de son fonds maître. La performance du FCPE pourra être inférieure à celle du fonds maître en raison de ses propres frais de gestion.

**Caractéristiques essentielles du fonds maître :** Le Fonds a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond. L'objectif environnemental du Fonds est de permettre aux investisseurs de contribuer au financement de l'économie verte, de la transition énergétique au travers d'obligations 'vertes', emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique. Le Fonds bénéficie du label Greenfin : la part d'obligations 'vertes' représentera au minimum 85% de son actif net. Dans le cadre du label Greenfin, le Pôle ISR de Sienna Gestion vérifie chaque mois et au cours de chaque émission que les conditions du label (décrites dans le prospectus du Fonds) sont bien respectées.

**Approche extra-financière :** Le Fonds adopte une gestion responsable en tenant compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ('ESG') des émetteurs (exemples : lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). Après application des exclusions sectorielles et normatives de Sienna Gestion, il est procédé à l'analyse extra-financière de l'émission : le Pôle ISR de Sienna Gestion s'assure que le titre est bien présent dans l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond, composé de titres analysés par Bloomberg comme étant conformes aux Green Bond Principles de l'International Capital Market Association. A défaut de référencement dans l'indice, le Pôle ISR analyse le profil ESG de l'émetteur au moment de la décision d'investissement et vérifie l'intégration du titre dans l'indice. A défaut de référencement du titre dans l'indice, l'émission sera limitée à 10% de l'actif net du Fonds. Au niveau de l'émetteur, il est procédé, dans un premier temps, à une analyse ESG : les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche 'best in class' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité et les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche 'best in universe' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. Sont exclus au minimum 5% des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles. Il est ensuite procédé à l'analyse de la robustesse de la stratégie climat de l'émetteur (détaillée dans le prospectus).

**Limite de l'approche extra-financière :** La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financières. L'approche de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

**Stratégie financière :** L'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie de gestion des portefeuilles obligataires et monétaires. Elle procède ensuite à une analyse microéconomique en intégrant dans son processus de gestion notamment les études des courtiers et des agences de notation ainsi que la surveillance des émissions primaires. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille, le choix géographique, le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit, le choix des supports d'investissement (majoritairement des obligations détenues en direct et dans une moindre mesure, via des supports de type OPC). Le Fonds peut être exposé, dans la limite de 200% de son actif net, aux marchés de taux. Il peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs (dont 10% maximum de pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées, ...) libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de son actif net. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit 'Investment grade' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits 'spéculatifs' et pourront représenter au maximum 10% de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Le Fonds peut détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Le Fonds peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC monétaires et/ou obligataires classés 'Obligations et autres titres de créance libellés en euro'. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme via des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité comprise entre 4 et 12. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Le FCPE n'intervient pas sur les marchés à terme. Il peut recourir aux emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

**SFDR :** Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :** Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à moyen terme, (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

**DÉPOSITAIRE :** BNP PARIBAS SA

**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT :** La valeur liquidative est calculée en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPESENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPESENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com) ou sur le site internet de votre teneur de compte.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

**Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

**Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

| PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 3 ans |   |                           |  |
|--|---|---------------------------|--|
| INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS            |   |                           |  |
| SCÉNARIOS                                |   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans<br>(Période de détention recommandée) |
| MINIMUM                                  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |  |
| TENSIONS                                 | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 7 630,00 €                | 7 660,00 €   |
|  | Rendement annuel moyen  | -23,70%                   | -8,50%   |
| DÉFAVORABLE                              | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 8 040,00 €                | 8 010,00 €   |
|  | Rendement annuel moyen  | -19,60%                   | -7,13%   |
| INTERMÉDIAIRE                            | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 9 580,00 €                | 9 700,00 €   |
|  | Rendement annuel moyen  | -4,20%                    | -1,01%   |
| FAVORABLE                                | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 10 270,00 €               | 10 290,00 €  |
|  | Rendement annuel moyen  | 2,70%                     | 0,96%  |

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2020 et le 28/02/2023

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2015 et le 30/09/2018

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2018 et le 31/01/2021

## QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

| EXEMPLE D'INVESTISSEMENT        | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans<br>(Période de détention recommandée) |
|---------------------------------|---------------------------|--|
| Coûts totaux                    | 546,84 €                  | 662,14 €   |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5,47%                     | 2,20%  |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,19% avant déduction des coûts et de -1,01% après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.  | 500,00 €                  |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.   | 0,00 €                    |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année]                          |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,49% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 46,84 €                   |
| Coûts de transaction  | 0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend. | 0,00 €                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |   |                           |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | 0,00 €                    |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com) ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion ([www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>  
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.  
Informations relatives à la finance durable : [www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable](http://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable)  
Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.  
Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSSENS, AMUNDI ESR, NATIXIS INTEREPARGNE, BNP S2E, SG  
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

**REPORTING DECEMBRE**

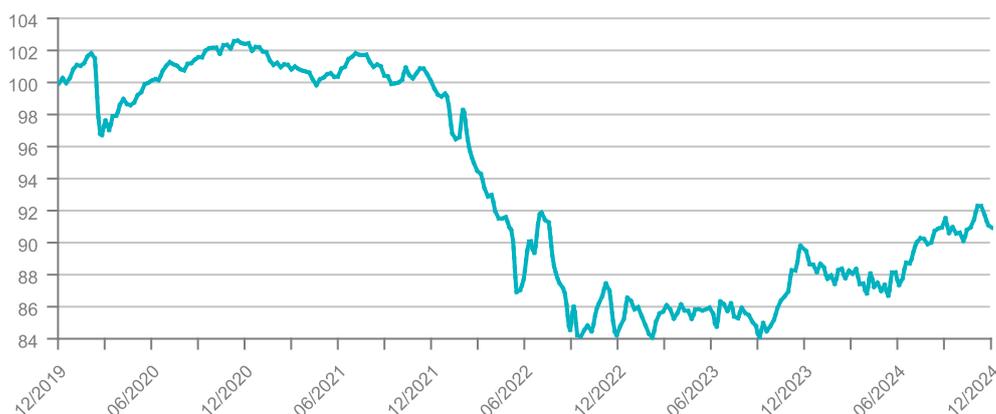
\* Le fonds ne bénéficie pas du label ISR gouvernemental

Actif net du portefeuille : 174,14 M€  
Valeur liquidative de la part : 64,280 €

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds, obligataire et solidaire, investit sur des projets de transition énergétique en intégrant dans son process, traçabilité et mesure de son impact positif. Il s'adresse à des investisseurs désirant participer activement à la baisse des émissions de CO2 pour une économie plus verte. Grâce à ce fonds, 1000 tonnes de CO2 sont évitées par millions d'euros investis.

### ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)

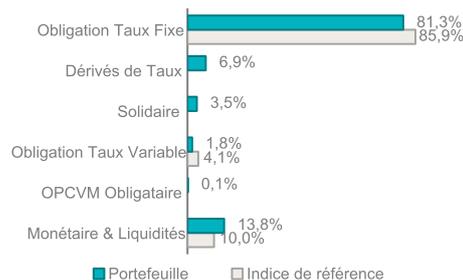


### PERFORMANCES DU FONDS

| Performances cumulées (en %)    | 1 mois | 2024 | 1 an   | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------------------------|--------|------|--------|-------|-------|--------|
| Portefeuille                    | -1,31  | 1,48 | 1,48   | -8,89 | -9,00 | -3,52  |
| Indice de référence             | -0,92  | 2,93 | 2,93   | -7,16 | -6,64 | 1,68   |
| Performances annualisées (en %) |        |      | 1 an   | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
| Portefeuille                    |        |      | 1,48   | -3,06 | -1,87 | -0,36  |
| Indice de référence             |        |      | 2,93   | -2,45 | -1,37 | 0,17   |
| Performances annuelles (en %)   | 2024   | 2023 | 2022   | 2021  | 2020  | 2019   |
| Portefeuille                    | 1,48   | 6,62 | -15,79 | -2,51 | 2,45  | 4,10   |
| Indice de référence             | 2,93   | 6,81 | -15,56 | -2,61 | 3,26  | 4,24   |

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

### ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE\*



### LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC\*

| Valeurs             | Poids |
|---------------------|-------|
| BTPS 4% 04/35 13Y   | 3,24% |
| EU 2.75% 02/33 NGEU | 3,00% |
| OAT 1.75% 06/39     | 2,41% |
| SPAIN 1% 07/42      | 2,20% |
| AQUFIN 0.875% 06/30 | 1,81% |

\* Les données affichées sont calculées par transposition des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.



### CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 06/06/2003

Durée de placement : > 3 ans

Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF :  
Oblig. et autres TC libellés en euros

Article SFDR (2) : 9

Code AMF : 990000081909

Devise : Euro

Indice de référence :  
(Coupons nets réinvestis)

10% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé  
90% Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond Index

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,98%

Coûts de transaction : 0,00%

Principaux risques :  
Risque de perte en capital  
Risque de taux  
Risque de crédit  
Risque de durabilité  
Risque de contrepartie

Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE. Le capital investi n'est pas garanti.

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

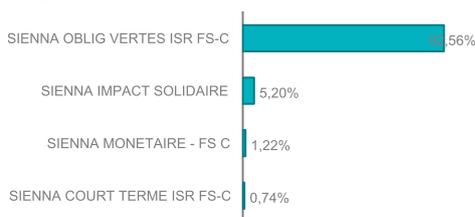
(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.



## INDICATEURS DE RISQUE

|                            | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|----------------------------|------|-------|-------|
| Volatilité annualisée      |      |       |       |
| Portefeuille (en %)        | 5,01 | 5,84  | 4,90  |
| Indice de référence (en %) | 4,00 | 5,74  | 4,88  |
| Tracking error (en %)      | 1,34 | 1,64  | 1,40  |

## RÉPARTITION PAR SUPPORT

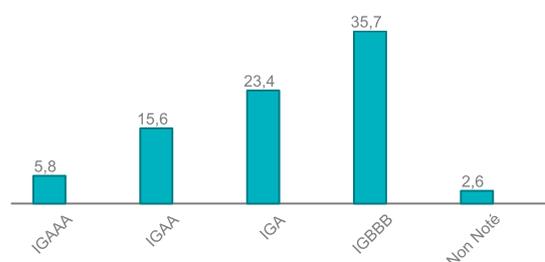


## SENSIBILITÉ\*

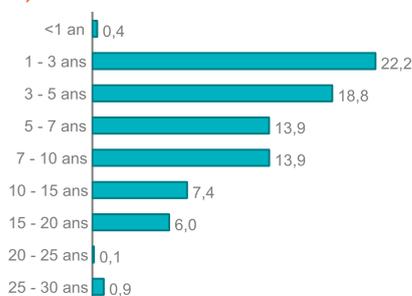
|                     | Date du rapport | Mois précédent | 29/12/2023 |
|---------------------|-----------------|----------------|------------|
| Portefeuille        | 7,24            | 5,54           | 4,90       |
| Indice de référence | 5,96            | 6,11           | 5,78       |

## ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

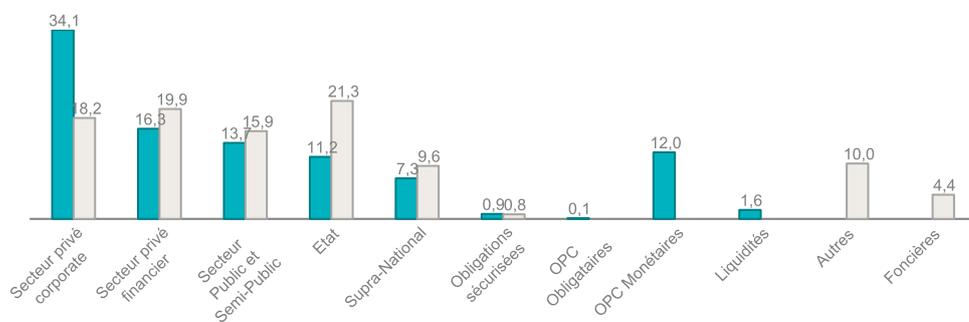
### Répartition par notation long terme (en % d'actif)\*



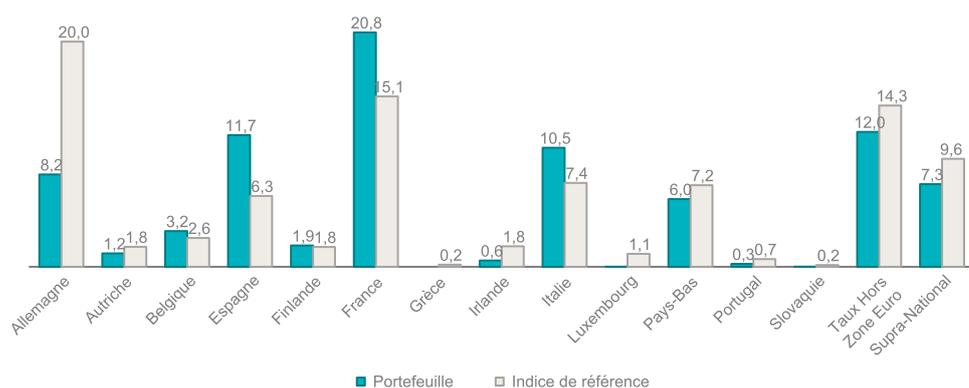
### Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)\*



### Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)\*



### Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)\*



## Économie et Marchés

L'arrivée de D. Trump a continué d'influencer les marchés financiers au mois de décembre s'entrechoquant avec la politique monétaire de la FED qui a annoncé une baisse de 25 bps tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2025. Les indices américains ont donc reculé sur la période à l'image d'un S&P500 qui abandonne environ 2,5% tandis que les taux souverains à 10 ans ont repris 40 bps.

Du côté de la zone euro, les défis politiques et économiques sont marqués par des événements majeurs en France et en Allemagne. Ces incertitudes se cumulent avec une croissance économique faible dans les deux principaux pays, dont les PMI composites affichent des niveaux en dessous de la barre des 50, signe d'une activité déprimée. De son côté, la BCE a procédé à une baisse de -25 bps des taux directeurs et a évidemment laissé la porte ouverte à d'autres baisses supplémentaires en 2025. Les taux souverains allemands accusaient pour leur part une hausse de +28 bps pour l'échéance à 10 ans, à 2,36 %, freinant mécaniquement le Stoxx Europe 600 (-0,5%). Enfin, notons que la Chine a annoncé une série de mesures de relance, principalement axées sur le soutien à la croissance domestique via des assouplissements monétaires et budgétaires. Les indices chinois n'ont que très faiblement réagi, le Hang Seng termine le mois positif autour de +3%.

## Le mot du gérant

Les taux s'affichent en forte hausse sur le mois (resp. +15pbs et +35pbs sur les 10Y ALL et US). Bien qu'elles continuent d'être accommodantes, FED et BCE tiennent des discours plus attentistes sur leurs prochaines décisions (peur d'un regain d'inflation, l'incertitude sur le programme de D. Trump). L'économie US reste résiliente tandis que les chiffres Euro et chinois sont plus mitigés. Dans ce contexte nous passons sur sensibles, avec l'idée que l'ensemble des données haussières sont intégrées aux cours actuels. Nous restons sous exposés à la France et l'Italie, avec des spreads vs Bund à resp. 82pbs et 116pbs. L'incertitude perdure malgré la nomination de F. Bayrou au poste de 1er Ministre, tandis que l'Italie reste sur des niveaux historiquement bas. Le crédit s'est bien tenu sur le mois, attirant les flux acheteurs des institutionnels, qui ont pu investir sur des taux élevés grâce à la montée des taux souverains. Nous sommes surexposés sur la classe d'actif.

\* Les données affichées sont calculées par transposition des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.



## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

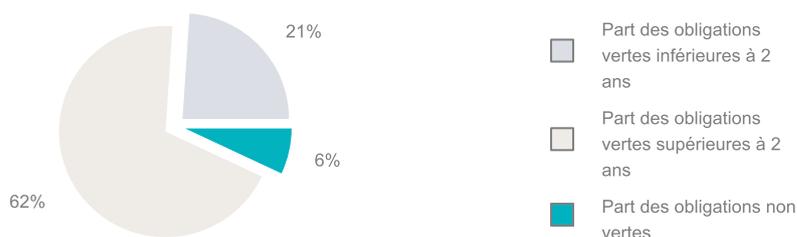
Le fonds est investi à 92.56% dans le fonds Sienna Obligations Vertes ISR.  
Les données affichées sont celles du fonds Sienna Obligations Verte ISR.

### Résultat en TCO2/M€ investis

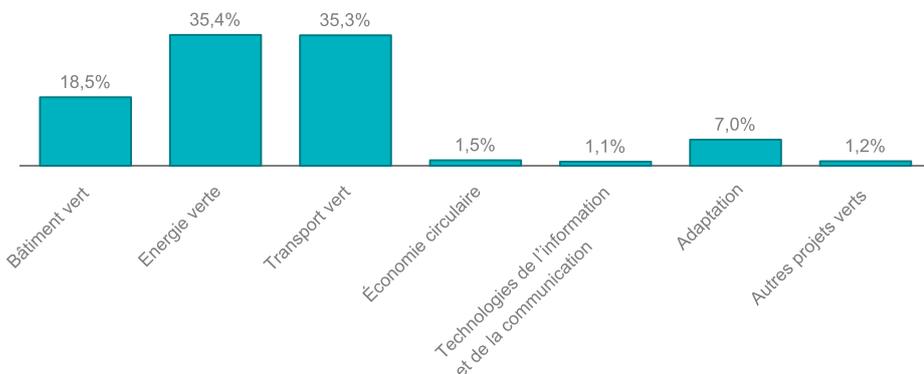
|                           |          |
|---------------------------|----------|
| Émissions induites        | 66.24    |
| Émissions évitées         | -775.85  |
| Émissions nettes évitées* | -709.617 |

\* Équivalent à 405 allers-retours Paris New-York pour chaque million d'euro investi.  
Taux de couverture 75,46%. Le taux de couverture porte sur la part des obligations vertes supérieures à 2 ans.

### Répartition des obligations en % actif du fonds

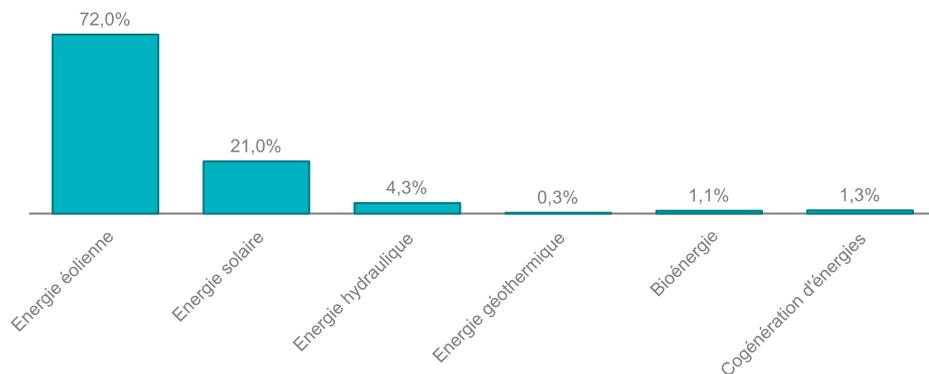


### Répartition des projets verts financés



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories de projets financés par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 87,19% de l'actif du fonds adossé aux obligations vertes.

### Répartition par catégorie d'énergie financée



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories d'énergies renouvelables financées par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 100% de la partie "Énergie verte" du fonds, soit 34,4% de la partie obligations vertes.



#### Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

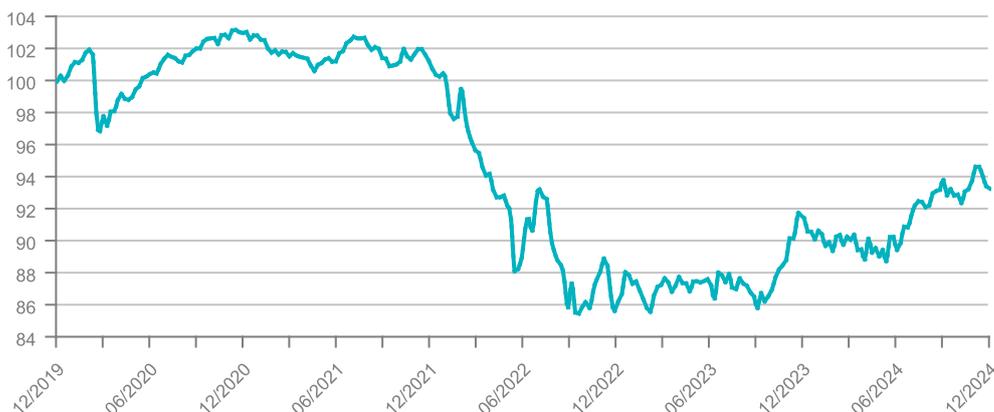
\* Le fonds ne bénéficie pas du label ISR gouvernemental

Actif net du portefeuille : 174,14 M€  
Valeur liquidative de la part : 49,895 €

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds, obligataire et solidaire, investit sur des projets de transition énergétique en intégrant dans son process, traçabilité et mesure de son impact positif. Il s'adresse à des investisseurs désirant participer activement à la baisse des émissions de CO2 pour une économie plus verte. Grâce à ce fonds, 1000 tonnes de CO2 sont évitées par millions d'euros investis.

### ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



### PERFORMANCES DU FONDS

| Performances cumulées (en %) | 1 mois | 2024 | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|------------------------------|--------|------|------|-------|-------|
| Portefeuille                 | -1,28  | 1,87 | 1,87 | -7,60 | -6,69 |
| Indice de référence          | -0,92  | 2,93 | 2,93 | -7,16 | -6,64 |

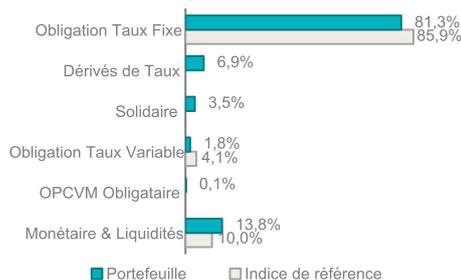
| Performances annualisées (en %) | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|---------------------------------|------|-------|-------|
| Portefeuille                    | 1,87 | -2,60 | -1,38 |
| Indice de référence             | 2,93 | -2,45 | -1,37 |

| Performances annuelles (en %) | 2024 | 2023 | 2022   | 2021  | 2020 | 2019 |
|-------------------------------|------|------|--------|-------|------|------|
| Portefeuille                  | 1,87 | 7,13 | -15,33 | -1,98 | 3,02 | 4,67 |
| Indice de référence           | 2,93 | 6,81 | -15,56 | -2,61 | 3,26 | 4,24 |

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

### ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE\*



### LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC\*

| Valeurs             | Poids |
|---------------------|-------|
| BTPS 4% 04/35 13Y   | 3,24% |
| EU 2.75% 02/33 NGEU | 3,00% |
| OAT 1.75% 06/39     | 2,41% |
| SPAIN 1% 07/42      | 2,20% |
| AQUFIN 0.875% 06/30 | 1,81% |

\* Les données affichées sont calculées par transposition des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.



### CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 20/03/2017  
Durée de placement : > 3 ans  
Indicateur de risque (SRI) <sup>(1)</sup> :

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé →

Forme juridique : FCPE  
Classification AMF : Oblig. et autres TC libellés en euros  
Article SFDR <sup>(2)</sup> : 9  
Code AMF : 990000108329  
Devise : Euro  
Indice de référence : (Coupons nets réinvestis)  
10% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé  
90% Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond Index  
Fréquence de valorisation : Quotidienne  
Société de gestion : SIENNA GESTION  
Gestionnaire : SIENNA GESTION  
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION  
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,49%  
Coûts de transaction : 0,00%  
Principaux risques :  
Risque de perte en capital  
Risque de taux  
Risque de crédit  
Risque de durabilité  
Risque de contrepartie

Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE. Le capital investi n'est pas garanti.

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

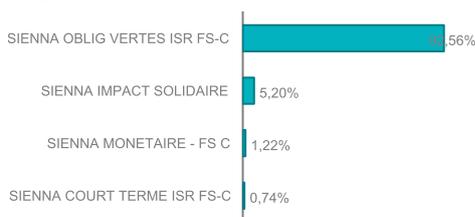
(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.



## INDICATEURS DE RISQUE

|                            | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|----------------------------|------|-------|-------|
| Volatilité annualisée      |      |       |       |
| Portefeuille (en %)        | 5,01 | 5,84  | 4,90  |
| Indice de référence (en %) | 4,00 | 5,74  | 4,88  |
| Tracking error (en %)      | 1,34 | 1,64  | 1,40  |

## RÉPARTITION PAR SUPPORT

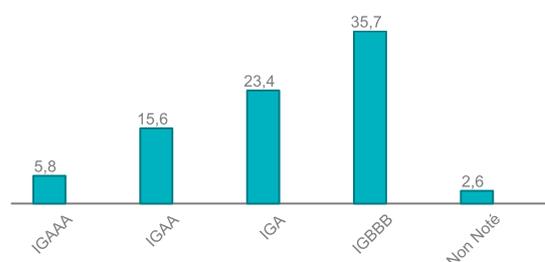


## SENSIBILITÉ\*

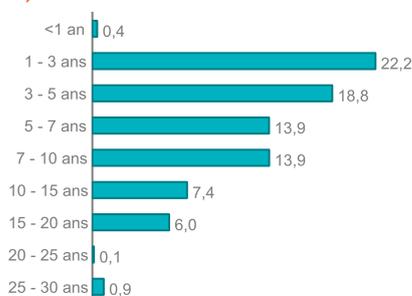
|                     | Date du rapport | Mois précédent | 29/12/2023 |
|---------------------|-----------------|----------------|------------|
| Portefeuille        | 7,24            | 5,54           | 4,90       |
| Indice de référence | 5,96            | 6,11           | 5,78       |

## ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

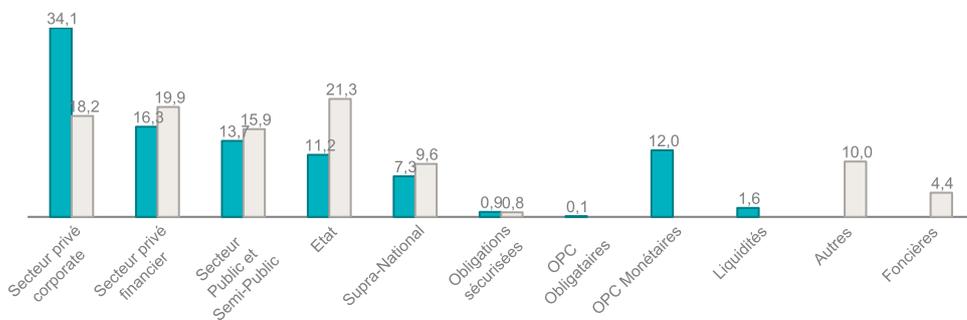
### Répartition par notation long terme (en % d'actif)\*



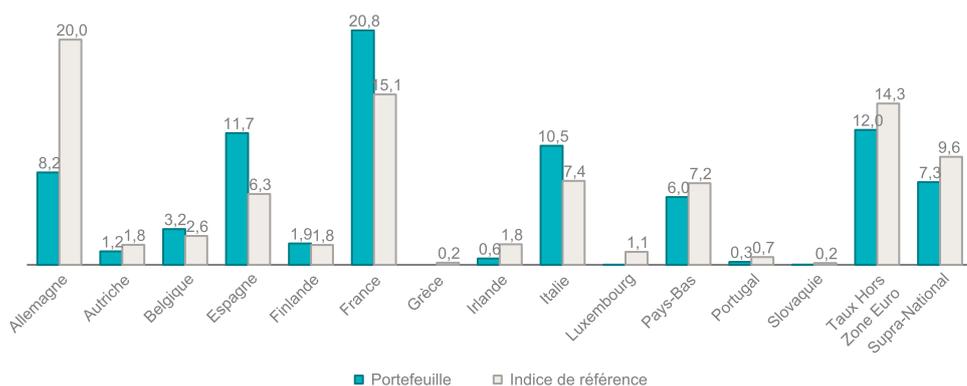
### Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)\*



### Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)\*



### Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)\*



## Économie et Marchés

L'arrivée de D. Trump a continué d'influencer les marchés financiers au mois de décembre s'entrechoquant avec la politique monétaire de la FED qui a annoncé une baisse de 25 bps tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2025. Les indices américains ont donc reculé sur la période à l'image d'un S&P500 qui abandonne environ 2,5% tandis que les taux souverains à 10 ans ont repris 40 bps.

Du côté de la zone euro, les défis politiques et économiques sont marqués par des événements majeurs en France et en Allemagne. Ces incertitudes se cumulent avec une croissance économique faible dans les deux principaux pays, dont les PMI composites affichent des niveaux en dessous de la barre des 50, signe d'une activité déprimée. De son côté, la BCE a procédé à une baisse de -25 bps des taux directeurs et a évidemment laissé la porte ouverte à d'autres baisses supplémentaires en 2025. Les taux souverains allemands accusaient pour leur part une hausse de +28 bps pour l'échéance à 10 ans, à 2,36 %, freinant mécaniquement le Stoxx Europe 600 (-0,5%). Enfin, notons que la Chine a annoncé une série de mesures de relance, principalement axées sur le soutien à la croissance domestique via des assouplissements monétaires et budgétaires. Les indices chinois n'ont que très faiblement réagi, le Hang Seng termine le mois positif autour de +3%.

## Le mot du gérant

Les taux s'affichent en forte hausse sur le mois (resp. +15pbs et +35pbs sur les 10Y ALL et US). Bien qu'elles continuent d'être accommodantes, FED et BCE tiennent des discours plus attentistes sur leurs prochaines décisions (peur d'un regain d'inflation, l'incertitude sur le programme de D. Trump). L'économie US reste résiliente tandis que les chiffres Euro et chinois sont plus mitigés. Dans ce contexte nous passons sur sensibles, avec l'idée que l'ensemble des données haussières sont intégrées aux cours actuels. Nous restons sous exposés à la France et l'Italie, avec des spreads vs Bund à resp. 82pbs et 116pbs. L'incertitude perdure malgré la nomination de F. Bayrou au poste de 1er Ministre, tandis que l'Italie reste sur des niveaux historiquement bas. Le crédit s'est bien tenu sur le mois, attirant les flux acheteurs des institutionnels, qui ont pu investir sur des taux élevés grâce à la montée des taux souverains. Nous sommes surexposés sur la classe d'actif.

\* Les données affichées sont calculées par transposition des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.



## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

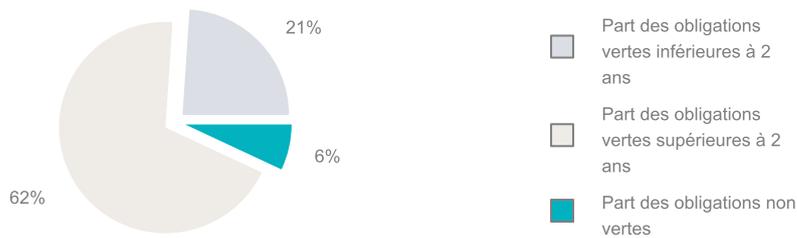
Le fonds est investi à 92.56% dans le fonds Sienna Obligations Vertes ISR.  
Les données affichées sont celles du fonds Sienna Obligations Verte ISR.

### Résultat en TCO2/M€ investis

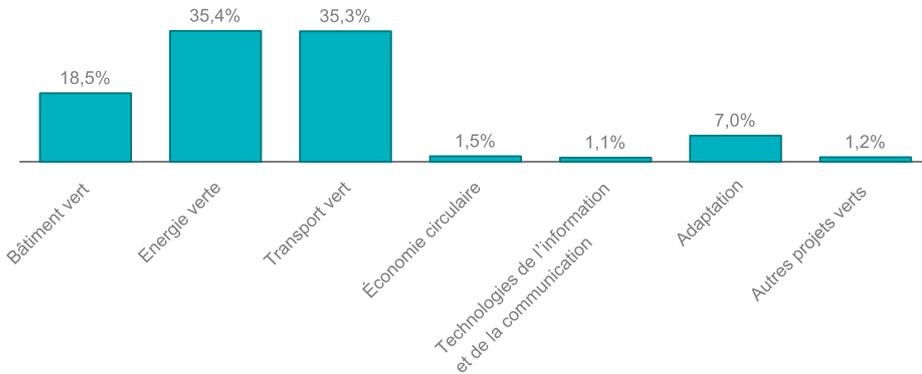
|                           |          |
|---------------------------|----------|
| Émissions induites        | 66.24    |
| Émissions évitées         | -775.85  |
| Émissions nettes évitées* | -709.617 |

\* Équivalent à 405 allers-retours Paris New-York pour chaque million d'euro investi.  
Taux de couverture 75,46%. Le taux de couverture porte sur la part des obligations vertes supérieures à 2 ans.

### Répartition des obligations en % actif du fonds

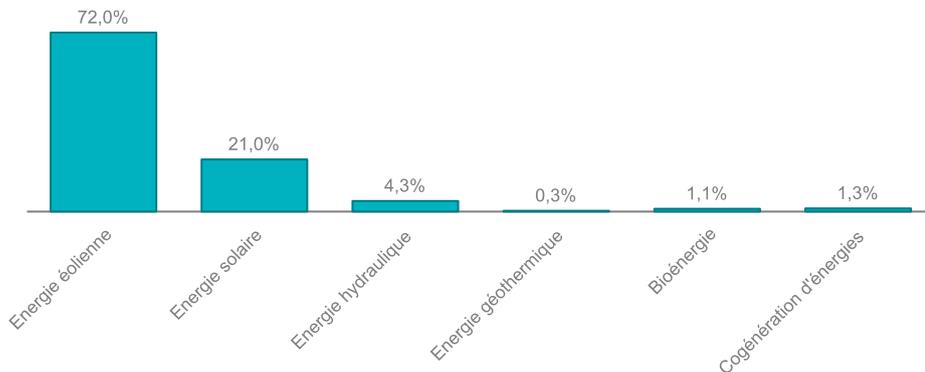


### Répartition des projets verts financés



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories de projets financés par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 87,19% de l'actif du fonds adossé aux obligations vertes.

### Répartition par catégorie d'énergie financée



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories d'énergies renouvelables financées par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 100% de la partie "Énergie verte" du fonds, soit 34,4% de la partie obligations vertes.



#### Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

# ANNEXE SFDR

**\*Les données affichées sont celles du principal sous-jacent détenu à 93% devenu fonds maître au 31 janvier 2025**

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR

Identifiant d'entité juridique : 96950098X9B9PDWBZP04

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?  |  |
|---|--|
| <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b>  | <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> | <input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de d'investissements durables : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</li> </ul> |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : __ %   | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>  |



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds Sienna Obligations Vertes ISR, labellisé Greenfin ne finance que des projets participant à la transition énergétique et écologique respectant les 3 critères suivants alignés avec les exigences du label Greenfin :

-L'émetteur doit respecter les 4 conditions des Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA) : (i) Justifier de l'utilisation des investissements levés, (ii) expliquer le processus de sélection et l'évaluation des projets, (iii) Être transparent dans la gestion des investissements collectés (distinction entre les montants dépensés, en cours et non dépensés), (iv) Emettre un reporting annuel sur les catégories de projets menés, les montants alloués et les impacts environnementaux.

-L'émetteur doit financer des projets relevant strictement de la nomenclature des éco-activités du label Greenfin : Énergie Bâtiment Gestion des déchets et contrôle de la pollution, Industrie, Transport propre, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêt et Adaptation au changement climatique.

-L'émetteur ne doit pas financer d'activités exclues : l'exploration-production et l'exploitation de combustibles fossiles et l'ensemble de la filière nucléaire.

L'approche de sélection des obligations vertes est également complétée par une analyse extra-financière de l'émetteur. Son profil ESG est ainsi analysé afin de s'assurer que les enjeux ESG les plus matériels soient correctement adressés.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

En lien avec sa thématique, le fonds a permis d'éviter 709,62 tonnes de CO2 par millions d'euros investis. Cela signifie que ces émissions auraient été libérées si ces projets n'avaient pas été déployés avec pour objectif de réduire les émissions de CO2. Sont pris en compte dans cette estimation les émissions de CO2 induites par les projets.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2023, En lien avec sa thématique, le fonds a permis d'éviter 699,92 tonnes de CO2 par millions d'euros investis.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le fonds Sienna Obligations Vertes ISR investit au minimum 83,5% de son actif net dans des projets verts financés par les entreprises. La contribution de ces projets est mesurée via les tonnes de CO2 évitées. Cet indicateur permet d'estimer les émissions de CO2 (par millions d'euros investis) qui auraient été libérées si ces projets n'avaient pas été déployé avec pour objectif de réduire les émissions de CO2. Sont pris en compte dans cette estimation les émissions de CO2 induites par les projets.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce produit financier investit au minimum 83,5% de son actif net dans des investissements durables respectant le principe de ne pas causer de préjudice important. L'application de ce principe se matérialise notamment par la prise en compte des exclusions sectorielles, du suivi des controverses et de l'analyse des Green Bond Principles (GBP).

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les incidences négatives sont prises en considération via les indicateurs PAI. Les indicateurs sont notamment pris en compte en appliquant les politiques d'exclusion de Sienna Gestion et du label Greenfin à savoir l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et l'ensemble de la filière nucléaire (seuil de revenu = 5%). Des exclusions partielles sont également appliquées conformément au cahier des charges du label Greenfin.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le produit financier n'investit pas dans des entreprises non conformes avec ces standards internationaux de manière significative. La politique d'exclusion normative de Sienna Gestion et le processus de gestion et de suivi des controverses permettent d'identifier les entreprises causant ou contribuant à la violation de ces principes directeurs afin de les exclure ou de les interdire.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, le suivi des controverses et les exclusions appliquées au niveau des projets investis. Plus spécifiquement les PAI suivants sont pris en compte par le fonds.

| Thématique                         | PAI  | Politique/ process  |
|------------------------------------|--|---|
| Emissions de gaz à effet de serre  | 1. Emissions de GES  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique charbon</li> <li>✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scénario 2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)</li> <li>✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul> |
|                                    | 2. Empreinte carbone   |   |
|                                    | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements   |   |
|                                    | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles   |   |
|                                    | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable  |   |
|                                    | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique  |   |
| Biodiversité                       | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>  |
| Eau                                | 8. Rejets dans l'eau   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>  |
| Déchets                            | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>   |
| Questions sociales et de personnel | 10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>   |
|                                    | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>   |
|                                    | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>   |
|                                    | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> <li>✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration</li> </ul>   |
|                                    | 14. Exposition à des armes controversées   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion dédiée</li> </ul>  |



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| Investissement les plus importants | Secteur BICS                 | % d'actifs | Pays          |
|------------------------------------|------------------------------|------------|---------------|
| SIENNA MONETAIRE - FS C            | OPC                          | 9,84%      | France        |
| BTPS 4% 04/35 13Y                  | Gouvernement                 | 3,50%      | Italie        |
| EU 2.75% 02/33 NGEU                | Gouvernement                 | 3,24%      | Supranational |
| OAT 1.75% 06/39                    | Gouvernement                 | 2,60%      | France        |
| SPAIN 1% 07/42                     | Gouvernement                 | 2,38%      | Espagne       |
| AQUFIN 0.875% 06/30                | Industrie                    | 1,95%      | Belgique      |
| SYCTOM 0.651% 07/32 EMTN           | Gouvernement                 | 1,85%      | France        |
| MADRID 0.827% 07/27                | Gouvernement                 | 1,82%      | Espagne       |
| IBRD 0.625% 11/27 GDIF             | Gouvernement                 | 1,81%      | Supranational |
| NRWBK 0.75% 06/28 EMTN             | Gouvernement                 | 1,79%      | Allemagne     |
| PLD 0.375% 02/28                   | Financières                  | 1,76%      | États-Unis    |
| UPMFH 0.125% 11/28 EMTN            | Matériaux                    | 1,71%      | Finlande      |
| VW 3.875% 03/26 EMTN               | Consommation discrétionnaire | 1,64%      | Allemagne     |
| NEDERLD 0.5% 01/40                 | Gouvernement                 | 1,62%      | Pays-Bas      |
| ICADFP 1% 01/30                    | Financières                  | 1,54%      | France        |



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

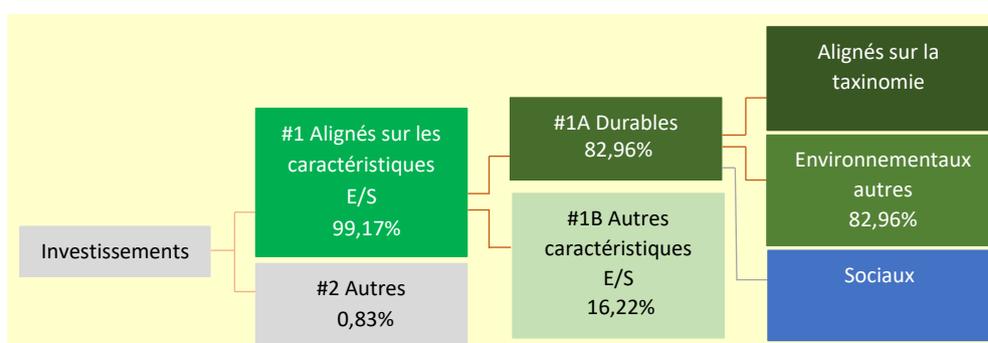
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### • Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements de produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

| Secteur BICS                 | % d'actifs |
|------------------------------|------------|
| Gouvernement                 | 31,08%     |
| Services aux collectivités   | 23,17%     |
| Financières                  | 18,06%     |
| OPC                          | 9,98%      |
| Industrie                    | 6,41%      |
| Consommation discrétionnaire | 4,56%      |
| Matériaux                    | 4,10%      |
| Communications               | 0,91%      |
| Cash et assimilables         | 0,83%      |
| Consommation de base         | 0,56%      |
| Energie                      | 0,33%      |



### **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Ce produit financier investit au minimum 83,5% de son actif net dans des investissements durables environnementaux mais ne prend pas d'engagement sur son alignement aux critères de la Taxonomie l'Union Européenne. L'engagement minimal d'alignement du fonds avec le Règlement Taxonomie était donc à ce jour de 0%.

Le règlement SFDR exige que l'alignement à la Taxonomie soit calculé au niveau projet et non au niveau émetteur. Le fournisseur de donnée choisi, Sustainalytics, ne couvre pas aujourd'hui l'alignement taxonomie des projets ou des green bonds et les projets ne publient pas non plus cette donnée. A date l'alignement Taxonomie des projets de Sienna Obligations Vertes n'est pas mesurée au-delà du respect de l'exclusion du nucléaire et du gaz conformément au label Greenfin.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>(1)</sup>?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

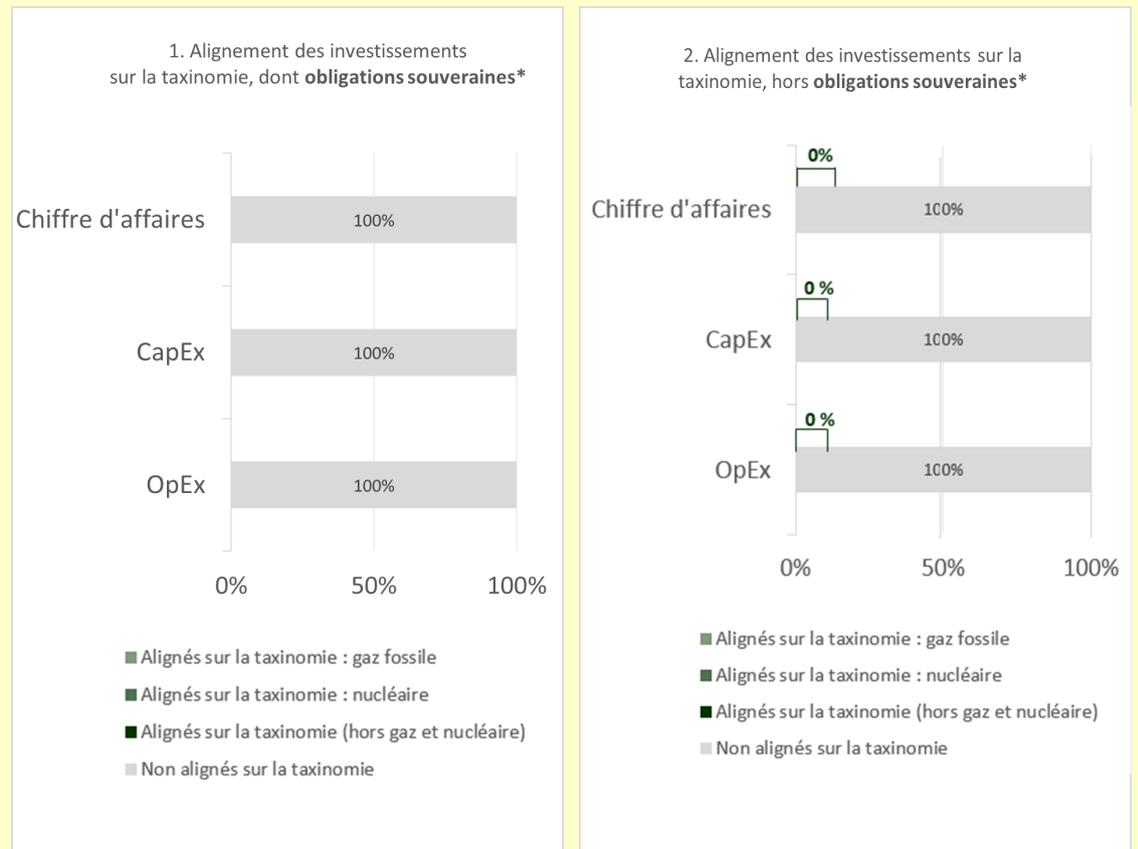
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A date l'alignement Taxonomie des projets de Sienna Obligations Vertes n'est pas mesurée au-delà du respect de l'exclusion du nucléaire et du gaz conformément au label Greenfin.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 1.43% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires et -0.60% de dérivés à titre de couverture.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Avant investissement l'équipe Finance Responsable vérifie la contribution du projet à la transition énergétique et écologique avec les conditions des GBP et les exigences du label Greenfin. Un contrôle ex-post périodique est également effectué sur le bon déroulement de ce processus.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
N/A